

RAPPORT D'ÉVALUATION  
Champ de formations Droit et sciences  
politiques

Université de Cergy-Pontoise - UCP

—  
**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019**  
VAGUE E

Rapport publié le 25/06/2019



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Johanna Guillaumé, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2018

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations *Droit et sciences politiques* et les fiches d'évaluation des formations qui le composent.

- Licence Administration publique
- Licence Droit
- Licence intégrée franco-allemande en droit
- Master Droit des affaires
- Master Droit international
- Master Droit privé
- Master Droit public
- Master Droit social
- Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise

## PRÉSENTATION

L'Université de Cergy-Pontoise (UCP) a été créée en 1991. Répartie sur dix sites à travers trois départements de l'Ouest parisien, elle compte environ 18 600 étudiants.

De nature pluridisciplinaire, l'UCP est composée de cinq unités de formation et de recherche (droit, économie et gestion, langues et études internationales, lettres et sciences humaines, sciences et techniques) ; d'un institut universitaire de technologie ; d'un institut d'études politiques ; d'un institut d'études avancées ; d'une école supérieure du professorat et de l'éducation.

L'UCP a retenu cinq champs de formations. Parmi eux, les formations du champ *Droit et sciences politiques* sont portées par deux composantes : la Faculté de droit et l'Institut d'études politiques (IEP) de Saint-Germain en Laye (Sciences Po Saint-Germain-en-Laye).

Toutes les formations composant le champ *Droit et sciences politiques* ne sont pas intégrées dans le périmètre de la présente évaluation. Les formations évaluées sont les suivantes : la licence *Droit*, la *Licence intégrée franco-allemande en droit*, la licence *Administration publique* (LAP), le master *Droit privé*, le master *Droit des affaires*, le master *Droit international*, le master *Droit public*, le master *Droit social* et, enfin, le *Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise*.

Ces formations sont adossées à deux laboratoires : le Laboratoire d'études juridiques et politiques (LEJEP) et le Centre de philosophie juridique et politique (CPJP).

Par ailleurs, l'UCP travaille en lien avec l'IPAG (Institut de préparation à l'administration générale) de Nanterre (licence *Administration publique*) et avec l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) (troisième année de licence et master *Droit privé*).

## AVIS GLOBAL

Le dossier de présentation du champ affiche le partenariat existant entre la faculté de droit et l'IEP comme un élément fort de la stratégie de l'établissement. Pourtant, à la lecture des dossiers des formations évaluées, la réalité de cette stratégie n'apparaît pas.

Le potentiel d'affichage stratégique ne ressort pas suffisamment des éléments fournis. De nombreux points ne sont pas renseignés (effectifs détaillés, taux de réussite, taux d'abandon, taux d'insertion professionnelle des licences, modalités de contrôle des connaissances, etc.). Ce manque d'informations révèle sans doute une absence de pilotage institutionnalisé, ce qui semble corroboré par d'autres éléments, notamment l'absence de conseils de perfectionnement et l'absence de modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants.

L'offre de formation est globalement cohérente et bien structurée. Néanmoins, quelques points interrogent :

- l'existence d'une LAP alors qu'il n'existe pas de mention de master ou de parcours de master destinés à accueillir les diplômés de la LAP ;
- l'existence dans le master *Droit privé* d'un parcours *Droit privé notarial* en première année, alors qu'il n'existe pas de parcours *Droit privé notarial* en seconde année de master, sachant que ce type de formation a uniquement pour but de former à la profession de notaire ; l'enquête d'insertion montre d'ailleurs qu'aucun étudiant ne s'insère dans le secteur notarial ;
- l'existence dans le master *Droit privé* d'un parcours *Droit privé des affaires* en seconde année de master, alors qu'il existe déjà six parcours dans la seconde année de master *Droit des affaires* ;
- l'existence de nombreuses spécialités dans la mention *Droit des affaires*, sans que leur pertinence ne soit justifiée, ni leur attractivité corroborée par des données relatives aux effectifs détaillées par spécialité. Par exemple, en master 1, la distinction entre *Droit des affaires et Droit éthique des affaires* interroge ; de même que, en master 2, l'existence d'un parcours *Droit des sociétés* qui côtoie un Diplôme de juriste conseil d'entreprise (DJCE).

Les dossiers et les annexes sont lacunaires sur des données pourtant essentielles (effectifs détaillés, taux d'abandon, taux de réussite, de même s'agissant de la poursuite d'étude et du taux d'insertion professionnelle pour les licences). En l'absence de ces données, il est délicat d'analyser l'attractivité des licences et masters, au surplus s'agissant de la pertinence et de l'efficacité des licences. À l'inverse l'importante enquête d'insertion et de suivi des titulaires d'un master obtenu en 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 réalisée en 2018 permet de mesurer la pertinence, l'attractivité et l'efficacité des formations de master. On peut toutefois regretter que les dossiers ni ne commentent ni n'analysent véritablement cette enquête, simplement fournie en annexe.

Les dossiers ne permettent pas d'apprécier la cohérence du champ de formations faute d'intégrer cette dimension.

La politique de mutualisation à l'échelle du champ n'étant pas exposée dans les dossiers, il est impossible d'apprécier la capacité de mutualisation des formations, alors même que plusieurs formations semblent avoir des contenus très proches. Les maquettes des premières années des masters font apparaître de nombreux enseignements dont l'intitulé est similaire d'un master à l'autre sans toutefois que leur caractère mutualisé ou non ne soit réellement précisé. Cela révèle sans doute que le champ repose plus sur une collection de formations notamment de masters que sur un projet d'ensemble (d'ailleurs l'ensemble des maquettes de masters dénomment la première année « Maîtrise », révélant que les pesanteurs du passé sont encore à l'œuvre).

## ANALYSE DÉTAILLÉE

Dans l'ensemble, les objectifs des formations évaluées sont présentés de façon claire et précise. Les compétences attendues et les connaissances acquises au terme des formations semblent en adéquation avec les débouchés envisagés, même si les compétences visées par les formations de licence gagneraient à être mieux explicitées. En revanche, les « objectifs qualité » de la licence *Droit* font l'objet d'une présentation claire : charte qualité, qualité de la formation, informations sur la formation.

De façon générale, les débouchés professionnels des formations évaluées sont cohérents avec l'offre de formation et sont clairement présentés. Les métiers ciblés sont bien définis et couvrent un vaste panel des professions juridiques. Certaines formations permettent même d'envisager des métiers au-delà de la seule sphère juridique, à l'instar du parcours *Droit des collectivités territoriales et politiques publiques* du master *Droit public*, qui permet de viser des emplois tels que conseiller culturel ou chargé de mission pour les missions économiques. L'identification et la présentation des débouchés de certaines formations pourraient toutefois être précisées. Par exemple, dans le master *Droit international*, qui se caractérise par sa transversalité et sa pluridisciplinarité, les débouchés sont peu renseignés. Quant au *Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise*, il semble exister une certaine distorsion entre les débouchés binationaux annoncés et les débouchés réels des étudiants, la plupart des diplômés exerçant *in fine* des métiers juridiques purement nationaux. Quarante-deux pour cent d'entre eux sont d'ailleurs en poursuite d'étude à l'issue de ce master.

En revanche, les poursuites d'études soulèvent des interrogations s'agissant de certaines formations. Ainsi, à défaut de master *Administration publique*, les diplômés de la LAP n'ont d'autres choix que de poursuivre leurs études à l'UCP dans le master *Droit public*, dont le contenu de la formation est moins spécifique. Afin de dynamiser les effectifs de la LAP, l'UCP aurait peut-être intérêt à mener une réflexion sur l'opportunité de créer un master *Administration publique* ou un parcours spécifique au sein du master *Droit public*, ce afin d'intégrer au mieux les diplômés de la LAP dont les profils d'origine sont variés et de compléter leur formation en vue d'intégrer la fonction publique.

Le master *Droit privé* soulève également une question au regard de la poursuite d'études dans la mesure où l'un des trois parcours qui le composent en master 1 est un parcours *Droit privé notarial*, alors qu'il n'existe pas de parcours *Droit privé notarial* en master 2. Les étudiants ayant obtenu le master 1 *Droit privé notarial* peuvent évidemment candidater dans les masters 2 *Droit privé notarial* d'autres universités mais les recrutements extérieurs sont rares. Dès lors, compte tenu de la spécificité de la mention *Droit privé notarial*, dont l'unique débouché professionnel est le métier de notaire, on peut douter de la pertinence de l'existence d'un master 1 sans master 2 correspondant.

À défaut d'informations, il est impossible de faire une analyse des objectifs de délocalisation.

Les formations évaluées se trouvent dans une situation de concurrence certaine avec les autres formations proposées par des universités géographiquement proches, situées à Paris ou en région parisienne. Le peu d'informations concernant les effectifs des mentions de master ne permet pas d'apprécier l'attractivité globale des formations évaluées.

Dans ce contexte concurrentiel, l'UCP tente de se distinguer par la dimension internationale de ses formations. Dès la licence en droit, l'UCP propose en effet une offre de formation originale axée sur une dimension internationale. D'une part, la licence *Droit* propose des parcours de spécialisation de droit étranger qui donnent lieu à des certifications (droit anglo-américain ; droit allemand ; droit espagnol et latino-américain). D'autre part, il existe en plus de la licence *Droit* une *Licence intégrée franco-allemande en droit*, dispensée à la fois sur le site de la Faculté de droit de l'UCP (première et troisième année) et sur le site de la Heinrich-Heine-Universität de Düsseldorf (deuxième année). Si les diplômes de droit étranger apportent une plus-value indéniable à la licence *Droit*, on peut en revanche s'interroger sur la pertinence de la *Licence intégrée franco-allemande en droit* dont les effectifs sont faibles. Même si la faiblesse des effectifs peut résulter du fait que peu de bacheliers maîtrisent la langue allemande, il conviendrait de s'interroger sur l'impact de l'existence de licences identiques dans les universités Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Paris I-Köln) et Paris 2 Panthéon-Assas (Bermupa).

Certaines mentions de master, même si elles sont confrontées à la concurrence de formations équivalentes sur le territoire parisien, parviennent également à se démarquer des formations concurrentes grâce à cette dimension internationale. Ainsi, plusieurs masters (*Droit privé*, *Droit des affaires*, *Droit public* et *Droit international*) offrent une dimension internationale originale grâce à l'existence d'un parcours anglo-américain. En outre, il est mentionné dans le dossier l'ouverture d'un parcours franco-italien en master *Droit social*. On peut également noter que le master *Droit international* se distingue par sa pluridisciplinarité (droit privé, droit européen, droit comparé) et par sa transversalité (droit privé, droit public).

En revanche, certains masters afficheraient des effectifs assez faibles. Tel semble être le cas du *Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise* (26 étudiants en 2016-2017, 29 en 2017-2018 pour l'ensemble des deux années du master), lequel est concurrencé par l'existence d'une mention de master similaire dans les universités Paris 1 et Paris 2. La réflexion à mener concernant l'opportunité de maintenir en l'état la *Licence intégrée franco-allemande en droit* mériterait ainsi d'être poursuivie au niveau du master. Tel est également le cas du master *Droit public*, dont les effectifs sont faibles à la fois en première année de master et dans le parcours *Droit des contentieux publics* au niveau master 2. Il est possible que la faiblesse des effectifs affecte d'autres parcours de masters mais comme les tableaux des effectifs annexés ne présentent ces derniers que de manière globale, cela ne permet d'apprécier les effectifs et leur évolution que de manière globale.

Au niveau licence, les liens avec la recherche sont modestes puisqu'ils se manifestent uniquement par le fait que l'enseignement soit assuré par des enseignants-chercheurs et par des informations transmises aux étudiants concernant l'existence de manifestations scientifiques. L'organisation de demi-journées d'études sur des thématiques juridiques liées à l'actualité, animées par des enseignants-chercheurs et organisées dans le cadre des laboratoires de recherche, pourraient permettre de renforcer le lien entre la formation et la recherche dès la licence.

Au niveau master, bien que les différentes formations soient adossées à l'un des deux laboratoires de recherche, les liens avec la recherche sont plutôt faibles. Dans la plupart des formations, ce lien avec la recherche prend simplement la forme d'un mémoire à rédiger. Le dossier de certaines formations (master *Droit social* par exemple) souligne cette faiblesse et indique la nécessité d'un renforcement, sans pour autant formuler de pistes d'amélioration. Pour d'autres formations, à l'instar du *Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise*, le dossier indique que la visée essentiellement professionnelle de la formation justifierait cet adossement faible à la recherche. Pourtant, les professions juridiques impliquent généralement de maîtriser la méthodologie de la recherche, non à des fins universitaires mais à des fins pratiques. Ainsi, et à titre non exhaustif, dans les masters *Droit international*, *Droit social*, *Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise* ou encore *Droit public*, l'articulation avec la recherche mériterait d'être renforcée.

De façon générale, il apparaît que l'articulation entre la formation et la recherche ne fait pas l'objet d'une réflexion commune. Des pistes peuvent être envisagées au regard des méthodes originales et dynamiques mises en place dans certaines formations. Ainsi, dans le master *Droit des affaires* parcours *Droit des sociétés*, les étudiants sont amenés à rédiger des notes de jurisprudence dans le cadre de publication dans une revue juridique ; dans le même master, parcours *Droit pénal financier*, les étudiants rédigent des newsletters intégrant des commentaires de législation ou de jurisprudence. D'autres initiatives pourraient être considérées, comme des cours d'initiation à la recherche ou encore des projets tutorés visant à organiser des conférences-débats ou des journées d'études en lien avec les laboratoires et le monde socio-professionnel.

L'UCP a créé des liens avec les lycées environnants afin d'assurer un *continuum* entre les études secondaires et la formation universitaire : des enseignants de la Faculté de droit interviennent dans les lycées et une matière de licence (institutions judiciaires) peut être pré-validée dès la terminale. L'UCP a également noué des liens avec d'autres établissements d'enseignement supérieurs français (ESSEC, IPAG de Nanterre, Skema Business School) ou étrangers.

L'UCP a également tissé des liens avec le monde socio-professionnel. Ces liens s'expriment dès la licence à travers des formes variées : interventions de praticiens du droit, visites des étudiants auprès des institutions, manifestations relatives aux métiers du droit. Si ces liens apparaissent satisfaisants concernant la licence en droit, il n'en va pas de même s'agissant de la LAP compte tenu de sa dimension fortement professionnalisante : le dossier ne mentionne aucun lien entre cette licence et des administrations de niveau national ou local.

Au niveau des masters, l'articulation des formations avec les partenaires socio-économiques est disparate. Alors que les masters *Droit des affaires*, *Droit social* et *Droit public* affichent des partenariats diversifiés et pertinents auprès de partenaires socio-professionnels publics ou privés, le master *Droit international* ne fait mention d'aucun partenariat socio-professionnel. Même si cette formation est présentée comme ayant une dimension essentiellement orientée vers la recherche, le manque d'articulation avec des partenaires socio-professionnels constitue une lacune dans la mesure où tous les diplômés de la formation n'ont pas vocation à poursuivre leur étude en doctorat. D'ailleurs d'après l'enquête d'insertion si 73,1 % des diplômés de ce master sont en poursuite d'études aucun ne poursuit en doctorat.

Par conséquent, même si les liens entre la formation et les partenaires socio-professionnels sont globalement satisfaisants, ils pourraient encore être renforcés, notamment en développant davantage la formation en alternance laquelle n'est encore que trop rare actuellement au sein des formations.

L'UCP se distingue par son ouverture à l'international qui se manifeste, d'abord, par le contenu de ses formations. Au niveau licence, les étudiants peuvent soit, dans le cadre de la licence *Droit*, obtenir des certifications en droit étranger, soit faire une *Licence intégrée franco-allemande en droit*. Au niveau master, plusieurs mentions offrent un parcours de droit anglo-américain, le master *Droit social* propose depuis peu un parcours franco-italien et, enfin, il existe un *Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise*.

Le dossier indique que le master *Droit international* propose un double diplôme avec l'Université de Dundee (Écosse) mais les modalités de ce partenariat ne sont pas précisées. Compte tenu de l'objet de cette formation, on peut d'ailleurs regretter que les coopérations internationales et les mécanismes d'incitation à la mobilité ne soient pas renforcés.

Enfin, les étudiants peuvent suivre une partie de leur cursus dans l'une des nombreuses universités étrangères avec lesquelles l'UCP a conclu des accords de coopération. Cette mobilité étudiante est autant possible au niveau licence qu'au niveau master. Mais l'absence de données chiffrées concernant la mobilité étudiante ne permet pas d'apprécier l'attractivité de ces diverses coopérations internationales, ni leur efficacité en termes d'insertion professionnelle.

Concernant la licence *Droit*, la spécialisation progressive entre les années semble bien assurée grâce à un système d'options. Cependant, la maquette de la licence en droit permet de constater qu'au-delà des unités d'enseignement dont le contenu juridique est très marqué dès la première année, les enseignements d'ouverture, de pré-professionnalisation (stage), de recherche documentaire, de culture générale et les compétences numériques sont systématiquement rejetés dans une unité d'enseignement facultative sans que l'on sache combien d'étudiants activent cette possibilité. De plus, l'unité facultative ne donne lieu qu'à des points bonus (dans la limite de 6) sans crédits ECTS. De la même façon, les parcours d'excellence ne se distinguent de la licence en droit que par une unité d'enseignement propre à chaque semestre, chaque année, se substituant à l'unité complémentaire de licence. Toutefois, l'articulation des parcours d'excellence (qui se présentent sous forme de DU) avec la licence en droit n'est pas clairement explicitée.

Les dispositifs d'aide à la réussite existent (tutorat, enseignant référent, convention avec le projet Voltaire) mais ne sont pas présentés avec suffisamment de précision pour permettre une analyse. En revanche, la gestion des effectifs favorise la réussite des étudiants puisqu'en travaux dirigés, le nombre d'étudiants est limité à 25 et les cours relatifs aux « matières juridiques fondamentales » sont dédoublés en première année de licence *Droit*.

Pour les masters, la spécialisation progressive est globalement bien assurée de la première année à la seconde année. Les maquettes fournies en annexes qui présentent de manière détaillée le contenu de l'offre de formation accréditée ce constat.

Au plan administratif, il n'existe pas de bureau des stages et de l'insertion professionnelle au sein de la Faculté de droit qui offrirait aux étudiants une aide pour trouver un stage ou un emploi. Au niveau pédagogique, il n'existe pas de modules d'insertion professionnelle, destinés à permettre aux étudiants de rédiger un CV, une lettre de motivation ou encore de définir un projet professionnel.

La professionnalisation et la mise en situation professionnelle ne sont toutefois pas absentes des formations. Dès la licence, les étudiants sont mis en situation professionnelle grâce à des concours de plaidoiries ou des simulations de procès. Ils ont également la possibilité d'effectuer un stage (stage facultatif dans le cadre d'une unité d'enseignement libre en licence *Droit* et stage facultatif en LAP).

En master, la professionnalisation des étudiants est assurée grâce à un stage, la plupart du temps obligatoire en deuxième année de master.

En outre, certaines mentions de master ont mis en place des éléments de professionnalisation : conférences de présentation des métiers, coaching pour les entretiens professionnels et la recherche d'emploi, séminaire de « Recrutement et mise en situation des étudiants », par exemple.

Enfin, certains masters sont en alternance et en apprentissage.

La recherche prend le plus souvent la forme d'un mémoire à rédiger au niveau master. Le dossier mentionne qu'une réflexion relative au lien entre la formation et la recherche est en cours : peut-être donnera-telle lieu à une place plus importante de la recherche dans l'organisation pédagogique, spécialement au niveau master.

L'usage du numérique semble être bien développé dans la licence *Droit* puisque des formations en ligne (dématérialisation de supports de cours, tutoriels en ligne, exercices en ligne) y sont prévues. En revanche, au niveau des masters, les dossiers ne font pas état de l'usage du numérique à des fins pédagogiques.

Le pilotage faute d'être institutionnalisé reste très largement perfectible. Ainsi, les données fournies en annexes, parfois riches et complètes, ne font que très rarement l'objet d'un commentaire ni d'une analyse dans les dossiers.

La composition des équipes pédagogiques est communiquée dans des tableaux annexés. Elles sont globalement équilibrées entre enseignants-chercheurs et professionnels extérieurs à l'exception notable du master de droit privé. Au surplus, pour la LAP, les métiers ou les fonctions des divers intervenants ne sont pas renseignés alors que cela est systématique pour les autres formations et révèle une bonne adéquation entre les métiers exercés et les enseignements dispensés, au profit d'une bonne professionnalisation des étudiants.

Ni les conseils de perfectionnement ni les évaluations des enseignements par les étudiants n'ont été mis en place de façon institutionnalisée dans les différentes formations évaluées. En outre, aucune information n'est fournie concernant les dispositifs d'autoévaluation. Il n'existe pas non d'instance de coordination au niveau du champ *Droit et sciences politiques*. Dans les différentes formations, les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences ne peuvent pas être appréciées faute de données.

Des dispositifs d'aide à la réussite existent en licence (continuum entre la Terminale et la première année de licence, vidéos en ligne) mais ils ne sont pas très développés. L'existence de passerelles entre les formations de l'UFR n'est pas mentionnée dans le dossier. Ce silence est particulièrement gênant s'agissant de la poursuite d'études des diplômés de la LAP qui souhaiteraient poursuivre leurs études en master *Droit public*. Le dossier mentionne uniquement l'existence de passerelles entre des formations de l'UFR et l'IEP.

Concernant les effectifs, le bilan est mitigé au niveau de la licence. En effet, tandis que la licence en droit affiche des effectifs satisfaisants, tel n'est pas le cas de la licence intégrée en droit français et allemand et de la LAP.

Au niveau des masters, il est impossible d'apprécier l'attractivité globale des formations dans la mesure où pour la plupart d'entre elles (master *Droit social* ; master *Droit privé* ; master *Droit des affaires* ; master *Droit international*), les effectifs ne sont communiqués que de manière globale (première seconde année confondues, tout parcours confondus). Les données relatives aux effectifs permettent simplement de constater que certains masters fonctionnent avec des effectifs faibles. Tel est notamment le cas du *Master intégré franco-allemand en droit l'entreprise* et des parcours *Droit et management de la santé* et *Droit des contentieux public* du master *Droit public*.

Les taux d'abandon et les taux de la réussite ne sont pas renseignés dans les dossiers ni dans les annexes.

En ce qui concerne les taux d'insertion professionnelle et les poursuites d'études, l'ensemble des dossiers de licence présente soit une absence de données chiffrées, soit des informations non étayées qui ne permettent aucune analyse, alors que ces indicateurs sont fondamentaux pour pouvoir apprécier l'efficacité des formations.

Pour les masters, la faculté de droit a réalisé en 2018 une enquête standardisée pour l'ensemble des masters du champ portant sur 731 diplômés de 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017. Trois cent quatre-vingt-dix d'entre eux ont répondu. Le taux d'emploi à terme varie de 11,8 % pour le *Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise* à 85,7 % pour le parcours *Droit des collectivités territoriales et politiques publiques* du master *Droit public* (le taux de réponse est toutefois faible pour ces diplômés 39,4%). Certains masters ont des taux d'emploi très bons entre 74,5 % à 85,7 % (parcours *Droit et éthique des affaires* et parcours *Droit pénal financier* du master de *Droit des affaires*, parcours *Droit des collectivités territoriales et politiques publiques* et parcours *Droit et management de la santé* ainsi que le master *Droit social*), d'autres oscillent entre 52,9 % et 65,7 % (parcours *Droit fiscal et douanier* et parcours *Droit du financement et des investissements immobiliers* du master *Droit des affaires*, master *Droit privé* ainsi que le parcours *Droit des contentieux publics* du master de droit public) tandis que 4 ont un taux inférieur ou égal à 50 % (parcours DJCE et parcours *Droit des sociétés* du master *Droit des affaires*, *Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise*, master *Droit international*).

Les taux de poursuite d'études sont également variés de 94,1 % (*Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise*) à 21,4 % (parcours *Droit des collectivités territoriales et politiques publiques* du master *Droit public*) et sont inversement proportionnels au taux d'emploi. Dans tous les masters, la poursuite d'étude se fait très souvent en école d'avocats ou au sein de l'Institut d'Etudes Judiciaire sauf pour le parcours *Droit des collectivités territoriales et politiques publiques* du master *Droit public*. Ce constat interroge la cohérence de l'offre de formation si toutes les formations conduisent finalement à un débouché commun. De même que curieusement 40 % des diplômés du parcours *Droit et management de la santé* du master *Droit public* et un peu moins curieusement 33,3 % des diplômés du parcours *Droit du financement et des investissements immobiliers* du master *Droit des affaires* poursuivent leurs études en école de notaire d'après l'enquête. Alors qu'aucun diplômé du master *Droit privé*, malgré un parcours spécialisé en première année, ne poursuit ses études dans ce type d'école.

Finalement, malgré la qualité de l'enquête réalisée, fournie en annexe des dossiers de master, il est regrettable qu'aucune analyse n'en soit faite dans les dossiers ni aucune explication esquissée quant aux éléments mis en lumière par l'enquête. Cela nuit en conséquence à la qualité de l'autoévaluation et du pilotage.

## POINTS D'ATTENTION

- Absence de pilotage institutionnalisé des formations (pas de conseil de perfectionnement, pas d'évaluation des formations par les étudiants, absence de données quant aux modalités de contrôle des connaissances, les données fournies faisant rarement l'objet d'un commentaire et/ou d'une analyse, etc.)
- Absence de données chiffrées concernant les taux de réussite, les taux d'abandon pour les licences et les masters au surplus concernant la poursuite d'étude, l'insertion professionnelle pour les seules licences.
- Manque de justification dans la cohérence de l'offre de formation. Plus particulièrement :
  - parcours *Droit privé notarial* en première année de master *Droit privé* alors qu'il n'existe pas de parcours *Droit notarial* en seconde année ;
  - parcours *Droit privé des affaires* dans la seconde année du master *Droit privé* alors qu'il existe six parcours en seconde année de master *Droit des affaires* ;
  - existence d'une LAP alors qu'il n'existe aucun parcours pour accueillir les diplômés de la LAP dans la mention *Droit public* ;
  - multiplicités des formations dans la mention *Droit des affaires* sans justifier leurs différences et leur pertinence.

# FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## LICENCE ADMINISTRATION PUBLIQUE

Établissement : Université de Cergy-Pontoise - UCP

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Administration publique* (LAP) est une formation qui vise principalement à préparer les étudiants titulaires d'un bac+2 aux métiers de la fonction publique. Elle est structurée en deux semestres pour lesquels les enseignements dispensés aux étudiants sont variés au regard des exigences des concours (droit public, économie, culture générale...). La formation se déroule sur un an sur le site de l'Université de Cergy-Pontoise. Cette formation est adossée à l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de l'Université Paris Nanterre.

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
La formation proposée aux étudiants titulaires d'un bac+2 permet d'acquérir et d'approfondir des connaissances en droit public, nécessaires à l'obtention des concours de catégorie A et B. Elle donne aux étudiants une large culture générale puisque les enseignements ne se résument pas aux seules matières juridiques fondamentales, l'économie, les politiques sociales sont également appréhendées. Les étudiants sont préparés à sortir du cursus universitaire par l'obtention d'un concours des trois fonctions publiques mais pour ceux qui le souhaitent une poursuite en master est envisageable sous conditions. Ceci étant, les étudiants de la LAP poursuivant en première année de master (M1) <i>Droit public</i> peuvent connaître des difficultés compte tenu de la variété des publics dans cette licence et une exigence forte sur les matières du droit public pour la poursuite en master. Il est aussi préjudiciable que le dossier ne parle que de préparation aux concours alors que la fonction publique est de plus en plus accessible par la voie contractuelle.
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
Initialement rattachée à l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de l'Université de Cergy-Pontoise, depuis sa disparition la LAP est désormais rattachée à celui de l'Université Paris Nanterre grâce à une convention signée en 2015. Cette formation à vocation professionnelle s'adresse à tous les étudiants titulaires d'un bac+2 en sciences sociales et s'ouvre également aux étudiants provenant des sciences humaines ainsi qu'à ceux qui ont obtenu un BTS (brevet de technicien supérieur) ou DUT (diplôme universitaire de technologie). Cette filiation permet de rattacher la LAP à l'Université de Cergy-Pontoise en dépit de la disparition de l'IPAG, cela permet d'enrichir la formation au sein de cette université.

Bien que ce soit majoritairement des enseignants-chercheurs qui dispensent les enseignements, la LAP n'a pas de partenariat spécifique dans le domaine de recherche eu égard à sa vocation professionnelle. Cette formation n'a pas souscrit de partenariats avec des partenaires étrangers. Toutefois, la fonction publique française étant ouverte aux citoyens européens, rien n'interdit à cette formation de se rapprocher des partenaires voisins.

Les partenariats avec le monde socio-économique ne sont pas présentés, par exemple des administrations étatiques ou locales. Le dossier ne présente que les liens entre l'Université de Cergy-Pontoise et l'IPAG de Nanterre dont dépendait la LAP.

L'absence d'un master *Administration public* (MAP) est préjudiciable à cette formation car le M1 *Droit public* ne peut être considéré comme un débouché normal pour la LAP.

### Organisation pédagogique

La LAP est la troisième année de licence, les cinquième et sixième semestres (S5 et S6) comprennent de manière équilibrée les enseignements théoriques et pratiques utiles à l'entrée dans la fonction publique. Les étudiants sont évalués sur l'acquisition des connaissances fondamentales mais aussi sur leur mobilisation à l'occasion d'épreuves similaires à celles des différents concours. Des travaux dirigés viennent utilement approfondir les enseignements dispensés en cours magistraux. Vu la spécificité de cette année de préparation intense, un stage n'est pas obligatoire mais peut être conventionné si l'étudiant le souhaite.

Les étudiants inscrits disposent de ressources numériques nécessaires pour parfaire leur culture générale et de dispositifs d'aide à la réussite mis en place au sein de la faculté. Mis à part les compétences en informatique, les compétences additionnelles ne sont pratiquement pas mentionnées dans le dossier.

Les dispositifs d'aide à la réussite ne sont pas expliqués, le rapport mentionne simplement que le faible effectif (entre 13 et 15 étudiants par année) permet une approche plus personnelle de l'accompagnement.

A l'issue de la formation, les étudiants peuvent passer des concours de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, ou s'insérer sur le marché du travail. Les étudiants qui le souhaitent peuvent opter pour une poursuite des études en master *Droit public* même si des lacunes juridiques peuvent exister pour certains étudiants de la LAP n'ayant pas choisi les formations juridiques préalablement à la LAP. Par ailleurs, le dossier mentionne la difficulté de suivre le devenir des diplômés de cette formation (peu de réponses, sentiment d'appartenance faible des étudiants présents qu'une seule année...).

Enfin, les dispositifs de validation des acquis ne sont présentés que de façon théorique.

### Pilotage

La LAP est dirigée par deux enseignants-chercheurs. L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs de l'université ou d'autres universités. Le dossier mentionne que des professionnels interviennent utilement pour dispenser des enseignements plus pratiques aux étudiants. Toutefois, le tableau de l'équipe pédagogique fourni en annexe ne reflète pas cette présence. Bien que l'équipe ne soit pas composée que d'universitaires il aurait été pertinent dans le dossier de connaître plus précisément les métiers ou fonctions des intervenants professionnels (DGS en collectivités locales/administrateur...). Les connaissances sont régulièrement évaluées sous forme écrite et orale.

Un conseil de perfectionnement n'est pas encore mis en place, seulement envisagé. Des rencontres entre étudiants et enseignants ont toutefois lieu lors de la réunion de rentrée ou à l'occasion des cours, le dialogue étant facilité par des effectifs réduits.

Il est dommage aussi que le suivi de l'acquisition des compétences ne soit pas correctement organisé (pas de portefeuille de compétences, pas de bilan de la formation...).

### Résultats constatés

Depuis quatre ans les effectifs sont constants mais relativement faibles (entre 12 et 15), ce qui peut poser problème quant à la pérennité de cette formation. Ils sont imputables à l'importante offre de formation adressée aux étudiants et au manque de connaissance de ces derniers sur les possibilités offertes par la LAP et plus largement par les emplois publics. Il est prévu de mieux communiquer sur ce dernier point notamment grâce à l'intervention d'un chargé de communication de la faculté.

Même si l'observatoire de la vie étudiante s'emploie à suivre et recueillir des informations sur les étudiants diplômés, on ne dispose pas d'information sur l'insertion professionnelle des étudiants ni sur le taux de réussite au concours, ce qui est très dommageable

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Enseignements variés et équilibrés (pratiques et théoriques).
- Le stage facultatif.

### Principaux points faibles :

- Des effectifs constants mais relativement faibles.
- L'absence d'information sur le devenir des étudiants.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LAP est une offre de formation incontournable pour les étudiants souhaitant intégrer rapidement la fonction publique et permet de viser les trois fonctions publiques. Elle est pilotée par une équipe investie qui forme les étudiants et les entraîne aux différentes épreuves (épreuves d'entraînement). La communication autour des emplois publics et de cette préparation aux métiers publics pourrait être améliorée, ce qui permettrait sans nul doute une augmentation des effectifs. Un effort à poursuivre sur le suivi des étudiants et leur réussite au concours rendrait la formation plus attractive. La mise en place d'un Conseil de perfectionnement conçu comme un outil de pilotage favorisera sans nul doute cette démarche.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## LICENCE DROIT

Établissement : Université de Cergy-Pontoise - UCP

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Droit* de l'Université de Cergy-Pontoise est une formation classique et généraliste ouverte à l'ensemble de la population des bacheliers. Elle est destinée à former des futurs juristes. Les enseignements sont dispensés en présentiel. La formation est organisée de manière classique avec une spécialisation progressive au cours de la première (L1), deuxième (L2) et troisième année de licence (L3). Les objectifs principaux de la formation sont de permettre la poursuite d'études en master ou de passer des concours administratifs ouverts aux titulaires d'une licence. La formation propose également des parcours sélectifs, concrétisés par des diplômes d'université, associés à la licence *Droit*. Ces derniers permettent ainsi une spécialisation dans les droits étrangers (droit anglo-américain, droit allemand, droit espagnol et latino-américain).

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
<p>Les objectifs et le contenu de la formation sont clairement définis dans le dossier principal et dans les annexes. Les étudiants ont les moyens de connaître les attendus et l'organisation de la licence <i>Droit</i>, notamment grâce à l'engagement de la composante dans le dispositif d'information des lycéens. Les emplois visés, en particulier dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) sont en adéquation avec la formation ; de même que l'objectif de poursuite des études, très classique pour une licence en droit généraliste. En outre, les compétences à acquérir sont appréciables dans le supplément au diplôme joint au dossier d'autoévaluation). Les parcours de spécialisation en droits étrangers et la présence des différentes certifications constituent des plus-values indéniables de la formation. En parallèle, la lisibilité de l'offre de formation et la structure de la licence peuvent être appréciées aisément dans la maquette présentant l'ensemble de l'offre de formation de la licence <i>Droit</i>.</p> <p>Il faut néanmoins déplorer le manque d'intérêt des étudiants pour tous les éléments liés à l'information sur les débouchés (faible satisfaction des retours d'étudiants, des services d'information peu sollicités par les étudiants).</p>
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>La licence <i>Droit</i> est l'unique formation au sein de l'Université Cergy-Pontoise. Cette formation s'inscrit notamment dans la politique de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Paris Seine. La Faculté de droit a ainsi noué des partenariats avec l'ESSEC (École supérieure des sciences économiques et commerciales) et IEP (Institut d'études politiques) de Saint-Germain-en-Laye. On apprécie aussi les liens de la formation avec le rectorat et les lycées de la région et ce afin d'assurer une forme de continuum entre lycées et</p>

formations universitaires (intervention d'enseignants, pré-validation d'une matière (institutions judiciaires) de la licence dès la terminale).

La licence *Droit* est bien positionnée au niveau international. Une soixantaine de conventions de partenariat avec des universités étrangères (Programme « Erasmus ») a été signée dans le cadre de cette formation. En revanche, le positionnement de la licence *Droit*, en particulier par rapport aux autres licences en droit locales ou régionales, n'est pas précisé.

Les liens avec la recherche restent plutôt modestes à ce niveau (présence d'enseignants chercheurs, information sur les manifestations scientifiques).

La Faculté de droit a également tissé des liens avec le monde socio-professionnel et en particulier les métiers liés aux professions judiciaires. Des interventions de professionnels du droit, des visites d'étudiants auprès des institutions, des manifestations relatives aux métiers du droit ou des mises en situation via des concours de plaidoiries ou des simulations de procès sont organisés au niveau de la composante et de l'Université. En outre, les UE (unités d'enseignement) libres en licence permettent de mettre à profit les stages dans cet environnement professionnel, ce qui est pertinent.

### Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique de la formation est décrite de façon satisfaisante. La maquette de présentation des unités d'enseignements, des volumes d'horaires et des répartitions de crédits est jointe au dossier. Il en ressort toutefois que les enseignements d'ouverture, de pré-professionalisation (stage), de recherche documentaire, de culture générale et les compétences numériques sont systématiquement rejetés dans une unité d'enseignement facultative sans que l'on sache combien d'étudiants utilisent ces possibilités. De plus, l'unité facultative ne donne lieu qu'à des points bonus (dans la limite de six) sans crédit ECTS.

L'existence du supplément au diplôme permet aussi d'apprécier la lisibilité de la formation. La fiche RNCP est classique et commune à plusieurs établissements français offrant une licence *Droit*. La structuration de la licence *Droit*, avec trois parcours sélectifs de licence, est bien expliquée en particulier : elle souligne alors que ces parcours accueillent environ 200 étudiants sur les 1000 inscrits en licence et qu'ils constituent des parcours d'excellence. Leur articulation (les parcours se présentent sous la forme de diplômes d'université – *DU*) avec la licence *Droit* (qui intègre ce parcours au niveau de l'UE 3 « optionnelle » dans la maquette de formation) est aussi clairement expliquée. Si la spécialisation progressive au cours de la *Licence* est prévue et les cours optionnels apparaissent progressivement à partir de la L2, ces points peuvent être appréciés en raison des éléments du dossier relatifs à l'organisation des enseignements. En outre, les modalités d'enseignements mises en place peuvent aussi être soulignées et notamment les adaptations aux étudiants ayant des contraintes particulières (large choix des matières optionnelles en L3 favorable aux étudiants salariés, diffusion des cours aux étudiants en situation de handicap). Par contre, les faibles nombres de demandes de VAE (validation des acquis de l'expérience), VAP (validation d'acquis professionnels) ou de VES (validation d'études supérieures) peuvent s'expliquer par les particularités de formations juridiques.

Les dispositifs d'accompagnement des étudiants dans leurs projets professionnels sont encore insuffisants, même si de nombreux liens avec les milieux socio-professionnels existent, aucun stage obligatoire n'est prévu même si les étudiants peuvent les effectuer dans le cadre d'une UE « libre ». Ces stages s'effectuent en particulier dans le secteur des métiers du droit grâce au partenariat avec les structures judiciaires. Néanmoins, les modules d'accompagnement à l'insertion professionnelle, n'ont malheureusement pas pour le moment été mis en place (pas d'atelier d'aide à la recherche d'emplois, pas de conseils d'insertion professionnelle, pas de manifestations ou forums, de PEC, PPE - portefeuille d'expériences et de compétences).

En revanche, la présence d'outils numériques et les efforts réalisés dans l'introduction de pédagogies innovantes dans une licence accueillant pourtant un nombre important d'étudiants (1800) constituent le point fort de la formation et doivent être soulignés. La formation a prévu notamment des formations en ligne, la dématérialisation des supports des cours, des tutoriels en ligne ou encore le recours à des exercices en ligne (QCM ou Quizz). On regrettera que les compétences additionnelles (cours de culture générale ou autres cours non directement liés aux matières juridiques) mentionnées dans le dossier ne soient pas davantage précisées.

De même, la licence *Droit* a intégré de nombreux dispositifs d'aide à la réussite : organisation de travaux dirigés (TD) en petits groupes (maximum 25 étudiants), augmentation du volume horaire des travaux dirigés, dédoublement des cours de l'UE relatifs aux « matières juridiques fondamentales » pendant les premières semaines d'enseignements en L1, restructuration des groupes pour les cours magistraux, permanence quotidienne pour le tutorat, formation spécifique d'aide à la recherche documentaire, convention avec le projet Voltaire (30 heures de bases de français en ligne valorisés en UE libre en L2 et L3).

Enfin, les étudiants peuvent bénéficier d'une des soixante conventions de coopération internationale. Ils peuvent partir dans une vingtaine de pays européens dans le cadre du programme Erasmus (entre 57 et 86 étudiants ont profité du programme) mais également dans de nombreux autres pays grâce aux conventions existantes au niveau de l'établissement (*cf.* pays d'Amérique du Sud, d'Amérique du Nord ou d'Asie). La présence de cours de langue dans chaque semestre et les parcours spécialisés en droits étrangers favorisent la mobilité à l'international.

### Pilotage

Le pilotage de la formation peut être amélioré. La composition exacte de l'équipe pédagogique, qui semble bien identifiée et connue au sein de la composante, correspond à ce type de formation (équilibre titulaires et intervenants professionnels). Le dossier permet ainsi pas d'apprécier le rôle de l'équipe pédagogique, la présence d'intervenants extérieurs ou encore les responsabilités des différents membres de l'équipe.

Le conseil de perfectionnement n'a pas pour le moment été mis en place, même si sa création est en cours (sans d'indication d'échéance) et si un certain nombre de ses compétences sont remplies par le Conseil de gestion de la composante. L'évaluation des enseignements et le suivi des étudiants ne sont pas décrits bien que le dossier contienne pour autant un certain nombre de statistiques et de données chiffrées.

Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences peuvent être appréciées grâce aux indications fournies dans les annexes : Elles démontrent une volonté d'associer des compétences à chaque année et modules de formation en rapport avec des études juridiques. Des documents détaillant les modalités de contrôle des connaissances, précisant par exemple la composition ou le rôle des jurys d'examen, ont bien été présentés.

Les objectifs « qualité » de la formation sont bien présentés et témoignent d'une bonne « relation de confiance » entre les étudiants et la formation (charte qualité, qualité de la formation, informations sur la formation, attractivité de la licence...)

### Résultats constatés

La formation de la licence *Droit* semble attractive comme en atteste le nombre de vœux sur la plateforme *Parcoursup* (2 844 demandes pour 680 postes) et le nombre d'étudiants (environ 200) suivant les parcours d'excellence.

Les chiffres cités dans le dossier d'autoévaluation permettent de conclure que la Licence comporte 1 800 étudiants (toutes années confondues) dont entre 1 000 et 1 200 en L1. En revanche, les données statistiques quant au nombre exact d'inscrits, au taux de réussite en Licence, aux réorientations ou aux abandons d'études ne sont pas fournies. Or, la volonté d'augmenter le taux de réussite en licence figure parmi les objectifs à l'avenir fixés par la formation.

Quelques données concernant l'insertion professionnelle sont décrites mais ne sont pas étayées. Elles font apparaître que 17 % des étudiants diplômés de licence trouvent un emploi en adéquation avec leur formation. Le taux d'étudiants poursuivant leurs études ne peuvent pas non plus être appréciées, faute d'informations sur ce point.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Parcours d'excellence de spécialisation (*Droit étrangers*) adossés à la licence *Droit*.
- Ouverture à l'international.
- Existence de dispositifs d'aide à la réussite.
- Pédagogie innovante et présence d'outils numériques.

### Principaux points faibles :

- Faiblesse du pilotage de la licence.
- Éléments de professionnalisation insuffisants.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les pistes d'amélioration proposées dans le dossier d'autoévaluation semblent pertinentes : volonté d'augmenter la réussite en licence ou amélioration des dispositifs quant à l'insertion professionnelle. L'autoévaluation de la formation, son pilotage et le suivi du devenir des diplômés devraient être mis en place.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## LICENCE INTÉGRÉE FRANCO-ALLEMANDE EN DROIT

Établissement : Université de Cergy-Pontoise - UCP

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La *Licence intégrée franco-allemande en droit* de l'Université de Cergy-Pontoise est une formation généraliste en trois ans ayant comme objectif principal la poursuite d'études aussi bien en France qu'à l'étranger. Ce cursus est reconnu par l'Université Franco-Allemande (UFA).

Ces années visent à permettre aux étudiants d'acquérir le socle indispensable conduisant aux professions du monde juridique et judiciaire dans chacun des deux pays. À ce stade, l'objectif est donc de former des juristes généralistes tant en droit français qu'en droit allemand.

La formation est dispensée sur le site de la Faculté de droit de Cergy (première et troisième année) et sur celui de l'Université Heinrich-Heine-Universität de Düsseldorf (deuxième année).

### ANALYSE

#### Finalité

Les objectifs et les contenus des formations sont clairement décrits. La formation promet un juste équilibre entre des enseignements de droit français et de droit allemand, étant entendu que les étudiants de chaque nationalité reçoivent un enseignement où leur droit national domine.

Quant aux débouchés, outre la possibilité offerte à l'étudiant de poursuivre son parcours par un deuxième cycle, notamment dans le prolongement de ladite licence en *Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise* délivré par l'Université de Cergy-Pontoise mais aussi en Allemagne, dans la mesure où les étudiants en cause obtiennent le premier niveau de l'examen d'État (Zwischenprüfung) qui sanctionne les études de droit en Allemagne. La formation vise ainsi à offrir aux étudiants un double diplôme dont les étudiants sont susceptibles de se prévaloir dans les deux systèmes juridiques.

#### Positionnement dans l'environnement

Sur le fond, la *Licence intégrée franco-allemande en droit* de l'Université de Cergy-Pontoise se singularise bien entendu au plan national des licences classiques par l'accueil des promotions d'étudiant venant des deux établissements. Au demeurant, son fonctionnement ne diffère pas d'autres parcours de ce type, sauf à considérer les spécificités de l'Université partenaire (Heinrich Heine de Düsseldorf).

La formation n'entre absolument pas en concurrence avec d'autres formations de l'établissement, y compris les parcours licence *Droit* et *Droits étrangers* (suivis conjointement avec un diplôme universitaire - DU), lesquels ne suivent pas la même logique. Pour autant, de nombreuses passerelles sont prévues entre ces différentes licences de l'Université. Par contre, il n'est fait état qu'incidemment des autres licences équivalentes dispensées par des établissements français dans la proximité régionale immédiate ou ailleurs : le rapport souligne en effet à propos des effectifs que la formation s'inscrit « dans un paysage très concurrentiel » en mentionnant les licences équivalentes de Paris I-Köln, Paris II-Saarbrücken suivi d'un master « Bermupa » (Berlin Munich Paris), Paris Nanterre-Postdam. Aucune réflexion particulière ne semble en être tirée.

La bonne intégration en stage des étudiants en droit au sein des institutions locales s'explique principalement par un réseau relationnel qui s'est progressivement construit. Elle met en exergue un lien important entre la formation et son environnement économique et institutionnel.

Un effort tout particulier est réalisé pour favoriser la mobilité internationale des étudiants dans ce sens, mais aussi des personnels enseignants et administratifs.

### Organisation pédagogique

L'organisation de la formation et sa logique sont parfaitement compréhensibles. La formation s'articule autour d'un tronc commun de matières fondamentales quasi identiques en France et en Allemagne. Le détail de l'organisation des enseignements est précisé en annexes (bien que des cours de droit manifestement allemand soient référencés en deuxième année à Düsseldorf comme du droit français). Il fait état d'enseignements très adaptés de droit comparé dans les disciplines fondamentales de licence des deux pays. Par exemple, en première année un cours d'histoire culturelle, juridique et constitutionnelle (« Kultur-, Rechts- und Verfassungsgeschichte »). De manière générale, si l'on considère qu'après une première année dans leur université d'origine, les étudiants poursuivent leur cursus en Allemagne de sorte qu'ils étudient dans le pays partenaire, il apparaît que le parcours de formation requiert une grande autonomie. Il ne semble pas que l'attention des étudiants soit particulièrement attirée sur ce point. Quant à la forme de l'enseignement, l'idée de privilégier le « présentiel » se révèle en parfaite adéquation avec la finalité de la formation. Le principe selon lequel les stages – un par année dans le pays partenaire – doivent intervenir dans des milieux différents est judicieux, car il offre aux étudiants concernés une véritable ouverture d'esprit sur le monde professionnel qui les entoure – cabinet d'avocats, administration et entreprise. Le souci de professionnalisation des étudiants de Licence reste ainsi très présent tout au long de la formation. En revanche, la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) n'est pas jointe, ni annexée. Les validations des acquis de l'expérience (VAE), validations des acquis professionnels (VAP) ou validations d'études supérieures (VES) sont théoriquement possibles mais, en pratique, l'absence de candidatures est soulevée.

Les étudiants bénéficient de passerelles, lesquelles donnent notamment aux étudiants la possibilité de quitter le cursus intégré pour rejoindre la licence *Droit* classique, ou la licence avec DU allemand. Enfin, outre l'existence - classique en licence *Droit* - d'*outils numériques interactifs*, il faut souligner l'effort réalisé s'agissant de la sensibilisation des étudiants à l'intégrité scientifique et à l'éthique. S'agissant de l'organisation pédagogique, un suivi individuel des étudiants serait peut-être nécessaire.

### Pilotage

S'agissant de la mise en œuvre de la licence d'un point de vue pédagogique, il faut saluer l'existence d'un secrétariat dédié à la formation qui ne comprend pourtant que des effectifs semble-t-il réduits, mais aussi de manière générale, la présence d'espaces communs aux étudiants en droit innovants et connectés, lesquels permettent à ceux-ci de travailler de manière individuelle ou par petits groupes.

Quant à l'équipe pédagogique elle-même, son détail est présenté en annexe mais ne compte que sept enseignants ce qui semble ne correspondre qu'aux cours spécifiques de la formation assurés en droit étranger dans chaque lieu de formation (Cergy en première année et Düsseldorf en deuxième). Plus formellement, le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique seraient clairement définis et connus des étudiants mais seul le responsable de la formation et la responsable en charge des enseignements de licence, particulièrement du recrutement des enseignants germanophones sont mentionnés. L'idée de faire appel à des intervenants extérieurs est en accord avec la finalité de la formation.

Les modalités de pilotage de la formation demeurent assez classiques pour ce type de formation, basé pour l'essentiel sur la sélection des dossiers et les jurys d'examen mais complété par les échanges personnels indispensables entre les enseignants des deux établissements. Un conseil de perfectionnement doit prochainement voir le jour.

Les modalités de contrôle des connaissances ne sont pas détaillées mais cumulent pertinemment les méthodes classiques françaises et allemandes ce dont les étudiants sont avertis.

Faute de moyen, il est indiqué dans le dossier que le suivi des effectifs de cette formation n'est, en l'absence de données, pas assuré dans le détail.

En revanche, divers instruments - évaluation des formations et des enseignements par les étudiants - participent à l'assurance qualité de la formation. Leur détail n'est cependant pas précisé.

### Résultats constatés

Concernant les effectifs, d'après les annexes, ils ont évolué tendanciellement à la baisse, passant de 37 en 2013-2014 à 27 en 2017-2018, après un pic à 43 en 2016-2017. Sur l'ensemble de la période, ils ont néanmoins été, pendant quatre années, supérieurs à 30, ce qui peut apparaître comme de taille réduite, mais loin d'être négligeable pour une formation aussi spécialisée. Les résultats précis n'ont pas été transmis. Le dossier indique notamment « pratiquement » cent pour cent de poursuite d'études après la licence.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Une formation de haut niveau.
- Une organisation pédagogique équilibrée et bien pensée.

### Principaux points faibles :

- L'absence de réflexion sur un environnement pourtant identifié comme très concurrentiel.
- L'absence du suivi individuel.
- Un pilotage réduit et l'absence d'un conseil de perfectionnement.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation *Licence intégrée franco-allemande en droit* de la faculté de Cergy-Pontoise en partenariat avec l'Université de Düsseldorf est une formation qui correspond pleinement aux canons de ce type de formation sélective.

Les grands équilibres entre les matières fondamentales sont, dans l'ensemble, respectés et ce, dans chacun des systèmes de droit en cause.

Le dossier fait état de certaines inquiétudes concernant les effectifs de la formation, jugés faibles. Pour contrecarrer la désaffection de l'apprentissage de la langue allemande dans les lycées, identifiée comme la principale cause de la faiblesse des effectifs, des actions de communications dans les lycées environnant sont menées, ce qui est bien. Par contre, aucune réflexion ne semble menée pour renforcer cette formation dans le « paysage très concurrentiel » justement mais incidemment identifié. La question d'une différenciation de cette licence par rapport à ses concurrentes, ou, si elle existe déjà, une meilleure communication à son sujet, mériterait d'être posée. Enfin, la mise en place d'un véritable pilotage de la formation est indispensable, notamment pour remédier à ces différentes faiblesses.



## MASTER DROIT DES AFFAIRES

Établissement : Université de Cergy-Pontoise - UCP

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit des affaires* de l'Université Cergy-Pontoise a pour finalité la formation de haut niveau de juristes en droit des affaires et de l'entreprise. Pour ce faire, les enseignements dispensés sont progressivement spécialisés dès la première année de master (M1) afin d'atteindre une spécialisation maximale en seconde année de master (M2). La formation se décline sous deux parcours en M1 (*Droit des affaires* et *Droit et éthique des affaires*) et six parcours en M2, dont quatre se font dans le cadre de l'apprentissage (formation en alternance pour le parcours *Droit du financement et des investissements immobiliers*, *Droit et éthique des affaires*, *Droit pénal financier* et *Droit fiscal et douanier*) et deux en formation classique (*Diplôme de juriste conseil d'entreprise* - DJCE - et parcours *Droit des sociétés*). Les modalités d'enseignement se font en présentiel sur le site de l'Université de Cergy-Pontoise.

### ANALYSE

#### Finalité

Le master *Droit des affaires* embrasse des formations variées très nettement axées sur la future insertion professionnelle des étudiants, grâce aux nombreux parcours présentés en M2 (6) qui peuvent être suivis dans le cadre d'une formation classique (parcours DJCE ou parcours *Droit des sociétés*) ou d'une formation nettement plus professionnalisante puisque quatre parcours sont proposés en apprentissage pendant 12 mois (parcours *Droit du financement et des investissements immobiliers*, parcours *Droit et éthique des affaires*, parcours *Droit pénal financier* et parcours *Droit fiscal et douanier*). L'insertion professionnelle est un fil conducteur de cette mention et elle se décline de manière variée. En effet, on peut d'abord citer les stages, possibles avec attribution de points bonus dès le M1. Quant au M2, le stage est intégré naturellement pour les parcours en apprentissage et quant aux parcours DJCE et *Droit des sociétés*, ces deux formations rendent obligatoire un stage de deux mois et demi. Ensuite, des compétences additionnelles sont proposées et visent des enseignements en langues étrangères ainsi que des enseignements juridiques dispensés en anglais dans les parcours *Droit et éthique des affaires*, *Droit pénal financier* et DJCE. Enfin, des diplômes ou certifications complémentaires sont proposés (certification informatique, certification Autorité des marchés financiers, D.U. DJCE avec certificat de spécialisation).

Les débouchés attendus sont divers et concernent toute la vie des affaires (avocats d'affaires, juristes d'entreprise, juristes dans l'administration, notariat, magistrature, cabinet d'expertises comptables, ...).

### Positionnement dans l'environnement

S'agissant, en premier lieu, du positionnement géographique, si des masters « droit des affaires » existent en grand nombre dans le bassin parisien et autour, l'offre de l'Université de Cergy-Pontoise se démarque par sa densité. La formation en apprentissage, dans quatre parcours du M2 est une spécificité attractive.

S'agissant, en second lieu, du positionnement scientifique, il est à la fois classique et original sous certains aspects. Classique puisqu'en deuxième année de master *Droit des affaires*, les étudiants doivent rédiger un mémoire de fin d'études encadré par un tuteur de mémoire (lequel peut encourager l'étudiant à poursuivre en doctorat sans que nous ayons pour autant des données chiffrées précises et exhaustives) et par un responsable d'apprentissage pour les parcours de M2 en apprentissage. Il est original, ensuite, pour certains parcours. Ainsi, pour le parcours *Droit des sociétés*, les étudiants se familiarisent avec la rédaction de notes de jurisprudence dans le cadre de publications dans une revue juridique. Quant aux étudiants du parcours *Droit pénal financier*, ils développent des newsletters intégrant des commentaires de législation ou de jurisprudence. Ces deux exercices peuvent se révéler attractifs pour les étudiants. Enfin, si la mention est adossée à un laboratoire de recherche (LEJEP - Laboratoire d'études juridiques et politiques) dont dépend la quasi-totalité des enseignants-chercheurs de cette mention, aucune information ne concerne le lien entre l'école doctorale et cette mention.

Quant au positionnement de la formation au regard du monde professionnel, il est riche. La mention *Droit des affaires* bénéficie de partenariats privilégiés avec le barreau local, la Direction générale et régionale des finances publiques, les établissements bancaires et les compagnies d'assurance, régionaux ou nationaux, les grandes entreprises nationales ou internationales, les institutions internationales. Ce partenariat est également renforcé par les liens existant entre cette formation juridique et certaines écoles de commerce (ESSEC - École supérieure des sciences économiques et commerciales - et SKEMA - *School of Knowledge Economy and Management*).

Enfin, sont prévues des poursuites d'études dans des universités étrangères, essentiellement américaines (*Vermont law school*, *Washington University* à Saint-Louis, *University of Illinois*, Université Laval à Québec), mais aussi l'Université de Rabat, *Dundee University* et l'Université de Tolède. Toutefois, les échanges étudiants sont très faibles (un échange avec le Québec et un, voire, deux étudiants avec l'Université de Rabat, lorsque le partenariat sera finalisé). L'absence de chiffres concernant la mobilité des étudiants, des enseignants-chercheurs et des personnels administratifs ne permet pas une appréciation exhaustive.

### Organisation pédagogique

Le master *Droit des affaires* propose une formation en « entonnoir ». Le M1 *Droit des affaires* comprend deux parcours, le parcours *Droit des affaires* qui présente un tronc commun avec des enseignements fondamentaux (droit fiscal des affaires, droit de la concurrence et de la distribution, droit des entreprises en difficulté, droit des instruments de paiement et de crédit) et des enseignements optionnels ; le parcours *Droit et éthique des affaires*, qui bénéficie des mêmes enseignements fondamentaux que le parcours *Droit des affaires* mais avec des enseignements spécifiques. Toutefois, l'absence de documents présentant en détail les enseignements dispensés (notamment les enseignements optionnels) ne permet pas une analyse efficace. Quant au M2, déclinés en six parcours, les enseignements sont très classiquement spécialisés (droit boursier, contentieux économique international, droit matériel de l'OMC, ...).

Il est relevé, en M2, un certain nombre de « UE Points Bonus » qui visent les conférences, présentation et déontologie des métiers, les cycles de conférences thématiques, l'initiation au droit collaboratif et aux modes alternatifs de règlements des conflits. Il aurait été intéressant de connaître la part de ces enseignements bonus dans la note finale mais les documents produits ne permettent aucune déduction.

Les étudiants ayant des contraintes particulières (en situation de handicap, sportifs de haut niveau, salariés) sont accueillis au sein de l'Université de Cergy-Pontoise, sans pour autant qu'un dispositif dédié soit explicite.

En M1, la distinction entre *Droit des affaires* et *Droit et éthique des affaires* interroge. De même, en M2, un parcours *Droit des sociétés* qui côtoie le DJCE questionne, même si une orientation « recherche » pour le premier semble le distinguer (environ une thèse soutenue par an). Ces quatre parcours mériteraient peut être une réorganisation. On relèvera utilement que la première année de master y est systématiquement intitulée « maîtrise ».

La professionnalisation occupe une place de choix dans la formation puisqu'en M2, quatre parcours se déroulent en alternance. Des stages obligatoires agrémentent la formation du DJCE et du parcours *Droit des affaires*.

Dans certains parcours de M2 (non mentionnés), une journée de coaching « recherche de stage, d'emploi et cohésion de groupe » est organisée par un coach professionnel afin de faire réfléchir les étudiants à leur avenir professionnel.

La place de la recherche, dans l'organisation pédagogique, n'est pas explicitée, mis à part le fait que les enseignants-chercheurs sont rattachés au laboratoire LEJEP, que les thèses sont, pour une très large part, dirigées par le même directeur de thèse et que certains étudiants s'essaient à la recherche par la publication de notes de jurisprudence et de newsletters.

La place du numérique dans la formation est classique : ENT (espace numérique de travail), application mobile MyUCP, gestion de site internet par les étudiants de M2, recours aux nouvelles technologies pour certains enseignements : simulations de procès ou de négociations salariales, exposés en sous-groupes, débats, ...

La place de l'international dans l'organisation pédagogique semble sommaire au regard des données présentées. L'absence de statistiques ne permet pas de connaître le nombre d'étudiants et d'enseignants concernés par la mobilité entrante et sortante. Certes, des partenariats sont noués avec des universités étrangères (essentiellement en Amérique) mais sans que l'on puisse mesurer leur impact en l'absence de données chiffrées. De manière très classique, les travaux dirigés de langues sont obligatoires en M1 et des travaux dirigés d'anglais juridique sont également proposés, sans que l'on sache pour les premiers comme pour les seconds le volume horaire proposé.

### Pilotage

Sur la base des données fournies dans le dossier, le pilotage est faible.

Les données relatives à l'équipe pédagogique sont présentées en annexes dans un tableau, elles permettent d'apprécier le nombre d'enseignants-chercheurs, de chercheurs associés et de professionnels composant l'équipe pédagogique tant pour le M1 que pour les parcours de M2. Les données fournies concernent également le volume horaire assuré par les professionnels au sein du M2, les responsabilités occupées au sein de leur activité professionnelle, les matières enseignées. Cependant, ces données ne sont exposées que de manière purement factuelle, sans commentaire ni analyse des grands équilibres notamment.

Un conseil de perfectionnement est en cours de finalisation après sa création en juin 2018. Des réunions informelles sont cependant organisées au gré des nécessités.

Aucune information n'est fournie en ce qui concerne les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants. Les modalités d'autoévaluation de la formation ne sont pas mentionnées et aucune évolution n'a pu en être tirée. Les modalités de contrôle des connaissances ainsi que les règles d'attribution des crédits ECTS ne sont pas détaillées dans le dossier d'autoévaluation. Aucune information n'est fournie concernant la constitution, le rôle et les modalités de réunion des jurys d'examen. Aucune modalité de suivi des compétences (portefeuille de compétence, livret de l'étudiant, ...) n'est mentionnée.

Le supplément au diplôme ne permet pas d'avoir une vision précise de la formation.

S'agissant du recrutement, des passerelles et des dispositifs d'aide à la réussite, aucune information n'est explicitement mentionnée.

### Résultats constatés

L'équipe pédagogique est solide. Elle est composée de nombreux enseignants-chercheurs associés à des professionnels d'origine variée (avocats, coach, experts-comptables, ...)

En ce qui concerne les effectifs et l'évolution des effectifs, les chiffres sont en hausse. De 241 étudiants en 2013-2014, la mention est passée à 323 en 2017-2018. C'est le signe d'une belle vitalité même si des données par spécialité font défaut et empêchent d'affiner l'analyse. Aucun taux de réussite et d'abandon ne sont communiqués.

En ce qui concerne le taux de poursuite d'études, il est extrêmement élevé pour le DJCE, ce qui se comprend car il s'agit d'étudiants entrant en école d'avocat. Les taux d'insertion sont très bons. Le parcours *Droit des sociétés* présente un taux anormalement élevé de poursuite d'études, plus de 75 %, vers l'IEJ ou d'autres masters. A l'ombre du DJCE, ce parcours ne remplit pas son office, qui est de permettre une professionnalisation des diplômés. Le parcours *Droit fiscal et douanier* présente un profil voisin du DJCE, avec un taux très élevé de poursuite d'études élevé (plus de 566 - dont plus de 60 % à l'école d'avocat. Pour le parcours *Droit et éthique des affaires*, le taux de poursuite d'étude, plus d'un tiers, interroge, de même que la moitié des étudiants concernés partent à l'étranger. La véritable finalité de ce parcours se laisse difficilement saisir, et ce alors que le

taux d'insertion professionnelle (après achèvement des études) est très élevé (90 %). Le parcours *Droit du financement et des investissements immobiliers* présente un taux de poursuite plus faible, mais élevé dans l'absolu (plus d'un tiers) même si les étudiants sont accueillis à l'école des notaires et des avocats. Enfin, le parcours *Droit pénal financier* offre aussi un taux de poursuite d'études élevé (plus de 45 %), dont 60 % en école d'avocat.

Si l'on met à part le parcours *Droit des sociétés*, le taux d'emploi reste d'une manière générale satisfaisant, voire très satisfaisant.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Forte volonté de professionnalisation par le recours à l'alternance et au stage pour les formations classiques.
- Adossement solide au monde professionnel.
- Nombre élevé d'étudiants admis aux concours d'examen d'avocat / notaire.

### Principaux points faibles :

- Faiblesse du pilotage.
- Manque de lisibilité et de justification de l'offre de formation.
- Grande proximité de certains parcours.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Tout en maintenant le niveau d'excellence qui permet d'avoir des taux élevés d'entrée aux examens d'avocat/notaire, l'offre de formation, qui peut d'ailleurs donner l'impression de se chevaucher, devrait donner lieu à une réflexion d'ensemble ayant pour but de s'interroger sur la part très importante des poursuites d'études, laquelle ne repose pas toujours sur des raisons satisfaisantes. Les performances des parcours sont du reste très hétérogènes et le contenu, voire l'existence de l'un d'entre eux, *Droit des sociétés*, mériterait d'être débattu.

L'absence visible de pilotage interroge également. Les pratiques doivent être formalisées, harmonisées et rendues transparentes.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER DROIT INTERNATIONAL

Établissement : Université de Cergy-Pontoise - UCP

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master (MA) *Droit international* a pour objectif d'assurer, en deux ans, une formation générale et pluridisciplinaire dans les différentes matières du droit international, du droit européen et du droit comparé. Il s'agit d'une formation transversale en droit privé et en droit public permettant de conduire les étudiants vers un doctorat ou de les préparer aux fonctions de juriste d'entreprise, d'avocat ou de juriste au sein d'une organisation internationale. Le M1 (première année de master) est une formation généraliste en droit international tandis que le M2 (seconde année de master) est plus spécifiquement centré sur les relations économiques internationales et européennes. La formation s'organise chaque année autour de deux parcours, dont un est orienté autour du droit anglo-américain. Les enseignements sont dispensés, en présentiel, à l'Université de Cergy-Pontoise.

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
Les connaissances attendues couvrent un champ très vaste puisqu'elles concernent tant le droit international, privé et public, que le droit européen ou le droit comparé. Les enseignements proposés permettent d'acquérir ces différentes connaissances mais le jeu des options est susceptible de venir nuancer la pluridisciplinarité et la transversalité droit privé/droit public revendiquées par la formation. Les compétences professionnelles visées sont en adéquation avec le contenu de la formation. Il en est de même pour les objectifs de la formation en termes de débouchés. Ces derniers sont bien renseignés et ils correspondent bien à la formation.
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>Le positionnement dans l'environnement est décrit de manière très succincte. On regrette en particulier que le dossier ne fournisse aucune indication quant au positionnement de la formation au niveau régional ou national. En effet, il est difficile de savoir si la spécialisation proposée au niveau du M2 et les parcours de droit anglo-américain permettent à la formation de se distinguer de l'offre concurrente. La formation est adossée au laboratoire LEJEP (Laboratoire d'études juridiques et politiques), et plus particulièrement au Centre de droit international public et privé. Malgré cet environnement propice en matière de recherche, les interactions de la formation avec le laboratoire semblent se limiter à l'invitation des étudiants lors des manifestations (colloques, conférences) organisées par le laboratoire.</p> <p>Le master n'affiche aucun partenariat socio-économique. Si cela peut se justifier par l'orientation initiale du master vers la recherche, cette lacune mérite néanmoins d'être comblée rapidement. Sur le plan de la coopération internationale, le dossier mentionne un double diplôme avec le LLM (<i>Master of Law</i>) proposé par</p>

l'Université de Dundee (Écosse) mais on ignore tout des modalités de ce partenariat. Au regard de la thématique du master, on regrette d'ailleurs que les coopérations internationales et les mécanismes d'incitation à la mobilité ne soient pas davantage renforcés.

### Organisation pédagogique

La spécialisation progressive de la formation est bien respectée. Le M1 *Droit international* propose des enseignements assez généraux, et parfois optionnels, tout en réservant une part importante à la dimension internationale et européenne. On relèvera utilement que la première année de master y est systématiquement intitulée « maîtrise ». La formation se spécialise en M2 avec des enseignements exclusivement centrés sur les relations économiques internationales et européennes. Pour chaque année de master, il existe un parcours *Droit anglo-américain*. Le M1 est donc constitué d'un parcours *Droit international* et d'un parcours *Droit international option droit anglo-américain*. Suivant la même logique, le M2 comporte également deux parcours à savoir le parcours *Droit des relations économiques internationales et européennes* et le parcours *Droit des relations économique internationales et européennes option droit anglo-américain*.

Le tronc commun entre les deux parcours de la mention est constitué, en M1 comme en M2, d'une unité fondamentale et d'une unité fondamentale complémentaire. Si l'architecture de la formation est claire, on regrette néanmoins que l'organisation de la spécialisation en droit anglo-américain ne soit pas explicitée davantage notamment quant à son articulation avec le DU (diplôme universitaire) de droit anglo-américain des affaires proposé aux étudiants de licence *Droit* et de master de l'Université Cergy-Pontoise.

Les éventuelles adaptations aux étudiants en situation particulière ne sont pas précisées dans le dossier. Par ailleurs, le dossier indique que le master est ouvert à la formation professionnelle et à la validation des acquis de l'expérience, sans pour autant livrer de données précises en la matière. La place de la professionnalisation reste encore limitée dans la formation. Au niveau du M1, l'unité 4 (unité libre) offre la possibilité de réaliser un stage, dont la durée n'est pas précisée. Le stage du M2, d'une durée de deux mois, est en revanche obligatoire pour tous les étudiants, ce qui contribue incontestablement à la professionnalisation de la formation. Il faut également relever, en M2, l'unité de compétences complémentaires qui propose des cycles de conférences de présentation des métiers ainsi que des ateliers de *coaching* pour les entretiens professionnels et la recherche d'emploi. Toutefois, une incertitude demeure quant au caractère obligatoire de ces conférences et ateliers qui sont présentés comme des « bonus ».

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est complète ; elle décrit assez précisément les compétences professionnelles que doit acquérir l'étudiant. La place de la recherche est assurée par la rédaction d'un mémoire de spécialisation en M2, mais, malgré la mention de sa « place prédominante », on ignore pratiquement l'importance qui lui est accordée dans la maquette. Elle résulte également de l'adossement du master aux thématiques du laboratoire et de l'intervention de ses enseignants-chercheurs dans la formation. La formation ne semble pas pour autant accorder de place particulière à la formation par la recherche ou à la formation à la recherche. L'utilisation du numérique reste assez traditionnelle, avec la mise à disposition de documents par voie électronique et l'existence d'un compte dédié au M2 permettant un échange direct entre étudiants et enseignants. En M2, les pédagogies innovantes sont en revanche bien présentes puisque l'enseignement est souvent organisé sous forme de classe inversée.

L'international est de l'essence même de la formation mais le dossier reste assez lacunaire sur la question des mobilités entrantes et sortantes. Il est simplement précisé que la mention fournit en M1 un des plus gros contingent de la faculté en mobilité Erasmus, sans que cette assertion ne soit assortie de données chiffrées. L'enseignement des langues est présent tout au long du cursus et le parcours *Droit anglo-américain* propose, de manière fort opportune, des enseignements disciplinaires en anglais.

### Pilotage

Les informations relatives au pilotage de la mention sont partielles. L'équipe pédagogique est présentée en annexe dans deux tableaux sans que ne soit précisé à quelles parties de la formation ils correspondent. On peut toutefois observer la très grande présence d'enseignants-chercheurs, épaulés par quelques professionnels. Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe ne sont toutefois pas décrits. Son fonctionnement semble relativement informel. Il n'existe actuellement aucun conseil de perfectionnement formalisé, ni aucun dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants. Concernant les modalités d'évaluation des connaissances, il est simplement précisé qu'elles sont notifiées aux étudiants en début d'année, et qu'elles peuvent relever du contrôle continu ou du contrôle terminal. La constitution, le rôle et les modalités de réunion des jurys d'examen ne sont pas décrits. Les modalités de suivi des compétences ne sont pas davantage précisées.

## Résultats constatés

Les données chiffrées sur les effectifs sont donnés globalement en annexe sans détails selon les parcours, ce qui est dommage et rend difficile l'appréciation de l'attractivité de la formation. Après avoir précisé que les effectifs sont stables, (effectivement les chiffres fournis étaient de 51 en 2013-2014, 43 en 2017-2018 mais en passant par 59 étudiants en 2016-2017, ce qui fait une moyenne de 47 étudiants sur la période), le dossier se contente d'indiquer qu'ils restent faibles en M1, du fait notamment de la concurrence des universités parisiennes proches, mais que le M2 reçoit environ 200 candidatures par an. Ces informations restent insuffisantes pour se prononcer sur l'évolution des effectifs.

Les taux de réussite et les taux d'abandon ne sont pas précisés.

Concernant le suivi des diplômés, les annexes du dossier présentent les chiffres obtenus par une enquête menée entre février et mai 2018 par la Faculté de droit. Mais, là encore, les informations fournies sont partielles et ne concernent que le parcours de M2 *Droit des relations économiques internationales et européennes*. Le taux d'insertion professionnelle est de 42,3 %, ce qui est un des plus bas de l'établissement. Les taux de diplômés en poursuite d'études est assez important : 73,1 % (dont 26,3 % en IEJ et 15,8 % en école avocat). Ces données ne font d'ailleurs dans le dossier l'objet ni de commentaire ni d'analyse.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Pluridisciplinarité (droit international/droit européen/droit comparé) et transversalité (droit privé/droit public) de la formation.
- Enseignements disciplinaires en anglais pour le parcours *Droit anglo-américain*.

### Principaux points faibles :

- Caractère lacunaire des informations.
- Faiblesse du pilotage de la mention.
- Absence paradoxale des données sur les partenariats internationaux.
- Lacunes dans le dossier ne permettant pas d'apprécier l'objectif professionnalisant affiché.
- Faible attractivité du M1.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Compte tenu des lacunes du dossier, une analyse est délicate mais on peut quand même observer que le master *Droit international* doit poursuivre son évolution en développant des liens significatifs avec la pratique. L'attractivité du M1 pourrait être renforcée par une incitation plus systématique à la mobilité internationale, voire par l'instauration d'un semestre obligatoire en mobilité. La question de cours en anglais, dans des proportions différentes, pour les deux parcours se pose. Une mutualisation de certains des cours en anglais du parcours franco-américain ne serait peut-être utile et profitable. Dans une situation de forte concurrence avec les universités parisiennes voisines, le déplacement de la sélection en première année pourrait également permettre d'asseoir la formation. Le pilotage de la mention gagnerait à être davantage formalisé. Il est notamment indispensable de mettre en place rapidement un conseil de perfectionnement et d'instaurer une évaluation des enseignements par les étudiants. Enfin, un certain nombre d'indicateurs, non renseignés dans le dossier, devront faire l'objet d'une attention toute particulière : évolution des effectifs, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle, suivi des diplômés.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER DROIT PRIVÉ

Établissement : Université de Cergy-Pontoise - UCP

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit privé* se compose d'une première année de master (M1) divisée en deux parcours (*Droit privé général* ; *Droit privé notarial*) plus un parcours complémentaire *Droit anglo-américain* et d'une seconde année de master (M2) divisée elle aussi en deux parcours *Droit privé général* ; *Droit privé des affaires* (parcours dit d'excellence, réservé à un nombre réduit d'étudiants sur sélection, en partenariat avec l'ESSEC - École supérieure des sciences économiques et commerciales) accompagnés d'un parcours complémentaire *Droit anglo-américain*. Parallèlement à la mention *Droit privé* existent une mention *Droit des affaires* (trois parcours en M1 et six parcours en M2) et une mention *Droit social*.

Il n'est pas indiqué sur quels sites se déroulent les formations. Deux séminaires du parcours *Droit privé des affaires* seraient suivis à l'ESSEC. Chaque année, trois ou quatre étudiants, selon le dossier, bénéficieraient de ce parcours d'excellence. Il n'y a pas d'autres chiffres.

### ANALYSE

#### Finalité

Le master *Droit privé* offre une formation adaptée afin de former des juristes polyvalents.

Le M1 de la mention dispose de deux parcours, l'un classique, *Droit privé général*, permettant aux étudiants d'intégrer n'importe quel M2 de droit. L'autre parcours *Droit privé notarial* « a pour objectif de permettre l'accès à des M2 Notariat dans d'autres universités » mais les matières dispensées donnent une formation complète de droit privé. On peut douter de l'opportunité de l'intitulé puisqu'il n'y a pas de M2 notarial à l'Université de Cergy-Pontoise. Le parcours *Droit anglo-américain* qui peut être poursuivi en M2, avec des cours dispensés en anglais, permet aux étudiants d'acquérir les connaissances générales et spéciales du système des pays de *Common Law*. Il les prépare à un éventuel séjour d'étude à l'étranger.

Pour le M2, le parcours *Droit privé général* est un parcours classique qui ouvre toutes les portes du droit privé (professions d'avocat ou juristes d'entreprise) y compris la recherche et une formation pour accéder au métier d'enseignant-chercheur. Le parcours *Droit privé des affaires*, permet les mêmes objectifs et bénéficie d'un partenariat avec l'ESSEC. Le Parcours *Droit anglo-américain* est la suite du M1. Il permet l'acquisition de deux diplômes : le diplôme national de master en droit avec « mention du parcours droit anglo-américain » et le diplôme d'université (DU) en droit anglo-américain.

Dans tous les parcours, les étudiants sont astreints à la rédaction d'un mémoire et à un stage de deux mois minimum en cabinet d'avocat, entreprises ou juridictions. Ils disposent ainsi d'une formation tant à la recherche qu'au monde professionnel.

Il est envisagé la création d'un parcours *Droit pénal* rattaché à la mention *Droit privé* avec de nombreux partenariats socio-économiques.

### Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit privé* correspond à une offre classique que l'on trouve également dans toutes les universités environnantes.

Pour asseoir sa vocation à la recherche, la mention *Droit privé* est adossée au laboratoire « LEJEP » mais l'acronyme n'est pas expliqué. Il est dit que « les étudiants assistent et sont parfois invités à participer à des colloques ou des conférences organisés par le LEJEP ou par la direction du M2 ». Comme partout, les étudiants doivent faire des recherches ou des exposés pendant les séminaires.

Il faut mettre en avant les nombreux partenariats que le M2 a pu développer tant avec l'ESSEC (même si la teneur et l'activité de ce partenariat ne sont pas explicités) qu'avec les professions juridiques pour que les étudiants aient accès à des stages intéressants et formateurs. Ils ont pu réaliser des stages aux Tribunaux de grande instance de Pontoise, Nanterre, Beauvais et Saumur ainsi que dans des cabinets d'avocats des barreaux de Pontoise, Versailles et Paris. Pour la création du parcours *Droit pénal*, des partenariats ont déjà été acceptés par le Pôle judiciaire de la gendarmerie national de Pontoise, le CESDIP-CNRS (Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales - UMR 8183), le barreau de Pontoise ainsi que le Tribunal de grande instance et le Tribunal administratif de Pontoise ainsi que la Cour d'appel de Versailles.

Sur l'international, le rapport indique que la mention *Droit privé* offre aux étudiants plusieurs dispositifs mis en place par la Faculté de droit afin de leur permettre d'avoir accès à de très nombreux établissements supérieurs étrangers. Aucune information plus précise n'est donnée.

Le rapport met l'accent sur le parcours *Droit anglo-américain*, au terme duquel, l'étudiant se voit délivrer deux diplômes : le diplôme national de master en droit avec « mention du parcours *Droit anglo-américain* » et un DU (diplôme d'université) en droit anglo-américain. Il a notamment comme objectif de permettre aux étudiants de suivre un ou deux semestres d'études à l'étranger ou de postuler à un diplôme de spécialisation dans une université étrangère. Sont associés à ce programme des juristes confirmés en droit anglo-américain ou des juristes français diplômés d'universités étrangères ou ayant une expérience significative dans le système juridique étranger. Il n'y a cependant aucune information sur le déroulement concret de ce parcours (nombre d'étudiants en particulier) et sur le devenir des étudiants diplômés.

### Organisation pédagogique

Le dossier décrit l'organisation des enseignements des différents parcours. Elle reste très classique, avec une spécialisation progressive et des unités d'enseignements adaptées à chaque parcours. La mention donne cependant l'impression de reproduire les schémas anciens, un parcours de M1 étant lié à un M2 précis (cf. parcours *Droit anglo-américain*) tandis qu'un parcours M1 spécialisé (*Droit notarial*) n'a pas de prolongement en M2.

La composition des équipes pédagogiques ainsi que les maquettes détaillées des formations sont présentées en annexes. On relèvera utilement que la première année de master y est systématiquement intitulée « maîtrise ».

Il est appréciable de noter que trois langues vivantes sont proposées en unité d'enseignement : anglais, espagnol et allemand.

L'accent semble avoir été mis, notamment grâce à de nombreux partenariats, sur la professionnalisation des étudiants. Un stage d'au moins deux mois doit être réalisé avec à l'appui un rapport de stage. Un mémoire est également exigé, montrant que la recherche n'est pas laissée de côté. Pour autant, aucune donnée chiffrée sur le devenir des étudiants ne permet de valider ces approches.

### Pilotage

L'équipe pédagogique associe un grand nombre d'enseignants-chercheurs, mais fait intervenir peu de professionnels.

Pour chaque année composant la mention *Droit privé*, un responsable est désigné parmi les enseignants-chercheur dispensant des cours. Aucun élément tiré du dossier ne permet de vérifier l'existence et les modalités de ce processus.

Pour le M1, il n'existe pas d'organe spécifiquement dédié au pilotage et au perfectionnement de la formation. Ces questions seraient abordées à l'occasion des réunions fréquentes du Conseil d'UFR et de la Section Droit privé. Aucun élément dans le dossier ne permet de s'en assurer.

Pour le M2, il est dit qu'un conseil de perfectionnement « devrait » assurer le suivi de la formation et que l'Université est « en train » d'élaborer un syllabus sur l'ensemble de ces formations.

Il est impossible également d'évaluer les règles de délivrance des crédits ou autre.

Les dispositifs d'aide à la réussite ne semblent pas exister, renvoyés à l'initiative individuelle de chaque enseignant.

### Résultats constatés

Le tableau des effectifs fait apparaître des effectifs globalement stables, en légère baisse cependant. Ainsi, de 120 (2013-2014), les étudiants sont passés à 105 en 2017-2018. Même si elles sont relatives, ces variations ne donnent pas matière à explications.

Les taux de réussite et les taux d'abandon ne sont pas disponibles.

Concernant l'insertion professionnelle, sur la base d'une enquête globale menée en 2018, le taux de poursuite de 62 % est très élevé (dont la moitié en école d'avocat). Ce chiffre dévoile la véritable finalité du master qui est de préparer à l'examen d'entrée à l'école d'avocat. Le fait qu'un tiers des étudiants poursuivent des études dans un « master spécialisé » illustre le problème d'identité du master, très généraliste.

Le taux d'emploi présenté est satisfaisant (65 %).

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Equipe pédagogique de qualité.
- Bonne préparation au concours d'avocat.

### Principaux points faibles :

- Faiblesse du pilotage.
- Formation qui doit affiner son identité.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit privé* semble avant tout construit pour préparer le concours de l'école d'avocat. De ce point de vue, les taux de succès sont plutôt bons. Le revers de la médaille est son côté très généraliste et peu professionnalisant, qui pousse les étudiants à continuer leurs études, alors que ce n'est pas la finalité d'un master.

Le master *Droit privé* doit également mieux se situer par rapport au master *Droit des affaires* ainsi qu'au *Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise* de la même université, la mention *Droit privé des affaires* interrogeant tout particulièrement. De même, l'intérêt d'un M1 *Droit privé notarial* se pose dès lors qu'il n'existe pas de M2 en continuité.



## MASTER DROIT PUBLIC

Établissement : Université de Cergy-Pontoise - UCP

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master (MA) *Droit public* de l'Université de Cergy-Pontoise est une formation de spécialisation en deux ans avec comme objectif l'insertion professionnelle des étudiants diplômés dans les différents secteurs de l'administration. La première année (M1) permet un début de spécialisation par rapport au cursus de licence. La deuxième année propose trois parcours-types spécialisés (M2) : *Droit des contentieux publics*, *Droit des collectivités territoriales et politiques publiques*, *Droit et management de la santé*. Le master se veut avant tout professionnalisant et les formations en deuxième année sont propres à chaque spécialité. 522 heures d'enseignement sont prévues en première année, mais les volumes horaires sont variables suivant le parcours en deuxième année. 399 heures d'enseignement sont prévues pour le parcours *Droit des collectivités territoriales et politiques publiques*, 408 heures pour le parcours *Droit et management de la santé*, et 250 heures pour le parcours *Droit des contentieux publics*. Les enseignements ont lieu sur le site des Chênes de l'Université de Cergy-Pontoise.

### ANALYSE

#### Finalité

Les connaissances attendues sont clairement exposées pour chaque parcours-type en deuxième année (M2) tandis que la première année est uniquement présentée comme une formation généraliste. Les enseignements dispensés correspondent aux connaissances attendues et aux débouchés professionnels visés : préparation aux concours pour le parcours *Droit des collectivités territoriales et politiques publiques* (DCTPP), rédaction de recours contentieux pour le parcours *Droit des contentieux publics* et emplois du secteur sanitaire pour le M2 *Droit et management de la santé*. Les emplois visés sont clairement définis et correspondent aux débouchés professionnels pour ce type de master, au sein des administrations, des entreprises en lien avec le secteur public et au sein des juridictions. On remarquera avec intérêt que le M2 *DCTPP* se présente également comme non strictement juridique et permet ainsi d'appréhender les fonctions non strictement juridiques au sein des collectivités territoriales (conseiller pour la culture, chargé de mission pour les missions économiques...). Des actions sont menées pour assurer la publicité de ces débouchés auprès des étudiants de l'Université par exemple avec le forum des masters, la conférence des métiers en droit public. En plus des actions communes, le parcours *Droit des collectivités territoriales et politiques publiques* organise isolément un « forum des métiers ». Très peu d'étudiants choisissent la poursuite d'études en doctorat à l'issue du master *Droit public* (le dossier indique qu'un étudiant par an poursuit en thèse). La formation souffre en effet, de ce point de vue, de son caractère hautement professionnalisant et de la concurrence des universités parisiennes

### Positionnement dans l'environnement

La présence d'un master *Droit public* est classique au sein des facultés de droit. Cette formation n'entre pas en concurrence avec les autres formations de l'Université. En première année la formation s'inscrit dans un environnement fortement concurrentiel qui explique des effectifs faibles. La spécialisation des parcours en deuxième année permet de limiter les effets de cette concurrence géographique.

En première année les liens avec l'environnement socio-économiques ne sont pas mentionnés, ce qui est classique dans les masters en droit public. À l'inverse, les trois parcours de M2 s'inscrivent fortement dans l'environnement socio-économique. Le parcours *Droit des collectivités territoriales et des politiques publiques* entretient notamment des liens étroits avec les collectivités territoriales environnantes et fait intervenir des professionnels issus de ces collectivités, mais aussi du Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne et du Centre national de la fonction publique dans le cadre de la formation. Le parcours *Droit et management de la santé* a été créé en partenariat avec l'Institut de formation des soins infirmiers de l'hôpital de Pontoise. Le parcours *Droit des contentieux publics* entretient des liens avec le barreau du Val d'Oise et avec le Tribunal administratif de Cergy. Certains magistrats participent d'ailleurs aux enseignements. Les liens importants avec l'environnement socio-économique permettent aux étudiants de trouver des lieux de stage ou d'alternance. De plus, le parcours *Droit des collectivités territoriales et des politiques publiques* a créé un réseau professionnel dont les membres interviennent dans les formations. Ce parcours a également recruté un enseignant associé qui développe les liens avec les professionnels.

Concernant les liens avec la recherche, ils sont plutôt modestes, sont ainsi mentionnées la présence d'enseignants-chercheurs, la rédaction d'un mémoire de recherche et l'organisation de colloques en 2015 sans que pour ces dernières les liens avec la formation aient été clairement démontrés.

Les partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur se révèlent avec des conventions et des collaborations avec des universités marocaines et espagnoles (heures délocalisées, voyages d'étude..), ce qui est à remarquer.

### Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique du master *Droit public* est claire. Il s'organise autour d'un socle commun qualifié de classique en M1 et de trois parcours spécialisés en M2. Les enseignements dispensés en première année restent en lien avec la spécialisation offerte en deuxième année. On relèvera utilement que la première année de master y est systématiquement intitulée « maîtrise ».

Le master *Droit public* s'inscrit avant tout dans une démarche professionnalisante mais la recherche reste présente dans le cadre des formations. L'objectif est notamment de permettre la poursuite d'études en doctorat. Ainsi, des enseignants-chercheurs appartenant aux laboratoires LEJEP (Laboratoire d'études juridiques et politiques) et CPJP (Centre de philosophie juridique et politique) interviennent dans tous les parcours de la formation et les étudiants sont conviés aux manifestations scientifiques organisées. Le parcours *Droit et management de la santé* ne fait toutefois pas intervenir d'enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches. Le parcours *Droit des collectivités territoriales et des politiques publiques* permet une publication des meilleurs mémoires de recherche en partenariat avec une maison d'édition. La professionnalisation est présente dans tous les parcours tant par les enseignements dispensés que dans le cadre de la réalisation des stages ou de l'apprentissage. En effet, le parcours *Droit des collectivités territoriales et des politiques publiques* en apprentissage et en alternance. La professionnalisation de ce parcours est aussi accentuée par l'organisation d'un séminaire spécifique consacré au recrutement et à la mise en situation professionnelle. Le parcours *Droit et management de la santé* propose également une formation en alternance. Cela ne semble pas être le cas du parcours *Droit des contentieux publics*. Les enseignements sont identiques pour tous les étudiants, quel que soit leur statut. Il est cependant indiqué que les besoins des étudiants en situation de handicap et en formation professionnelle sont pris en compte, tout comme les enjeux de la formation tout au long de la vie. Ces éléments restent mentionnés mais ne sont pas précisés outre mesure.

On notera aussi avec intérêt le séminaire de « recrutement et mise en situation des étudiants » qui permet utilement d'acquérir des compétences liées à l'appréhension du milieu professionnel (épreuve d'entretien, constitution de réseaux...).

Afin de favoriser la maîtrise de l'anglais juridique, les étudiants ont la possibilité de suivre le DU (diplôme universitaire) anglo-américain comme UE 3 (unité d'enseignement) à la place d'enseignements classiques de langues étrangères. Par ailleurs, le parcours *Droit des collectivités territoriales* avait signé une convention de coopération avec des universités marocaines jusqu'en 2015. Depuis 2015, une collaboration est établie avec des

professeurs espagnols et un voyage d'études est organisé chaque année à Barcelone. La place du numérique et de l'innovation pédagogique reste limitée aux outils classiques.

L'aide à la réussite est associée au suivi individualisé des étudiants (enseignant référent, bilan encours de formation...), ce qui est pertinent.

On regrettera l'absence dans la fiche d'éléments plus probants sur les dispositifs de validation des acquis de l'expérience (VAE). La sensibilisation des étudiants aux aspects d'intégrité scientifique est mentionnée dans la fiche sans davantage de précision.

### Pilotage

Les équipes pédagogiques sont présentées dans un tableau en annexe qui fait apparaître un bon équilibre entre les enseignants-chercheurs et les professionnels extérieurs dont les fonctions sont d'ailleurs systématiquement mentionnées. Ces derniers assurent d'ailleurs des enseignements en relation avec leurs fonctions, ce qui favorise la professionnalisation des étudiants.

Le pilotage des parcours en deuxième année (M2) est bien présenté. Chaque parcours fait l'objet d'un pilotage spécifique avec un directeur de M2, une salle dédiée par parcours, et des ressources propres. Il est indiqué que l'essentiel des enseignements est assuré par des professionnels mais cela ne concerne que les parcours de M2. Des informations utiles sur la répartition exacte des enseignements entre les professionnels et les enseignants-chercheurs sont données, ainsi que sur la part d'intervenants professionnels en première année de master : elles démontrent un bon équilibre d'ensemble des formations. Le pilotage de chaque parcours est réalisé de manière autonome. De plus, chaque parcours assure sa propre évaluation dans le cadre du suivi des formations, avec une évaluation possible tous les cinq ans. Des conseils de perfectionnement doivent être mis en place en 2018. Le parcours *Droit des collectivités territoriales et politiques publiques* organise chaque année une réunion d'évaluation avec les étudiants. Le pilotage de la formation reste plutôt informel et laissé à l'initiative de chacun des responsables de parcours.

Les modalités d'évaluation des connaissances sont correctement portées à la connaissance des étudiants. De plus, un syllabus des formations est en cours d'élaboration. Il sera accessible à tous et retranscrira les formations et les enseignements en compétences.

Un observatoire de la vie étudiante (OVE) a été mis en place, il doit permettre de fournir des informations en vue d'accompagner le pilotage de la formation, ceci étant les informations existent quand même dans le dossier sur le devenir des diplômés, les effectifs en M1. Ces informations révèlent des résultats probants.

### Résultats constatés

Les effectifs du master *Droit public* s'accroissent entre la première et la deuxième année. Les parcours n'hésitent pas à intégrer des étudiants provenant de l'extérieur en M2 avec des candidatures assez importantes en nombre. Le dossier d'autoévaluation et les annexes évoquent des effectifs constants en M1 (entre 80 et 90 ces dernières années) - (pour information : le site de l'observatoire de la vie étudiante recensait 36 inscrits en 2013-2014). Pour la deuxième année, les effectifs diffèrent selon les parcours. Le parcours *Droit des collectivités territoriales et politiques publiques* comptait entre 18 et 26 étudiants lors des trois dernières années universitaires. Le parcours *Droit et management de la santé* comptait 12 étudiants en 2015-2016 et 16 en 2017-2018. Les effectifs ne sont pas connus pour l'année 2016-2017 et le risque que son bilan financier ne permette pas un auto-financement par le biais de l'alternance est soulevé. Enfin, s'agissant du parcours *Droit des contentieux publics*, les effectifs varient fortement d'une année à l'autre et sont parfois très faibles : 14 en 2013-2014, 9 en 2014/2015, 14 en 2015-2016, 6 en 2016-2017, 16 étudiants en 2017-2018. La faiblesse des effectifs est justifiée par la concurrence des formations proposées par les universités centrales parisiennes.

Il y a d'utiles informations sur les taux de réussite des étudiants et les informations sur l'insertion professionnelle. Elles révèlent de très bons chiffres d'insertion. Il est ainsi avéré que pour le parcours *Droit des collectivités territoriales et politiques publiques*, près de 80 % des étudiants ont trouvé un emploi correspondant à leur formation (62 % sont en collectivités locales et 12,5 % en administrations autres) et ce moins de trois mois après la fin des études. Pour ce parcours, 21 % sont en poursuite d'étude.

Pour le parcours *Droit des contentieux publics*, 88 % des étudiants occupent un emploi correspondant à leur formation (80 % des étudiants occupent un emploi au sein d'une juridiction ou au sein d'une administration) dont près de 50 % seulement trois mois après la sortie d'étude. Les chiffres du parcours *Droit et management de la santé* montrent que près de 70 % des étudiants trouvent un emploi seulement 3 mois après leur sortie d'étude (ces emplois correspondent à la formation pour plus de 80 % des étudiants). Le taux d'emploi avoisine les 76 % si

l'on prend en compte les étudiants en stage et/ou alternance. La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) précise que le taux d'insertion professionnelle pour le master *Droit* est de 92 %, sans préciser s'il s'agit uniquement du master *Droit public*.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Forte professionnalisation des parcours.
- Forte intégration dans l'environnement socio-économique en M2 notamment.
- Nombreuses actions menées par le parcours *Droit des collectivités territoriales et des politiques publiques*.

### Principaux points faibles :

- Effectifs faibles pour le master première année et pour le parcours *Droit des contentieux publics*.
- Cloisonnement assez important entre les différents parcours (M2), ce qui fait douter de l'existence d'une véritable mention.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit public* est une formation classique dans les facultés de droit qui parvient à tirer profit de la spécialisation de ces parcours en deuxième année. Cette formation s'inscrit pleinement au sein de l'environnement socio-économique et œuvre fortement en faveur de l'insertion professionnelle des étudiants. On note du positif sur les informations communiquées même si une amélioration reste nécessaire. L'insertion professionnelle des étudiants est très satisfaisante, des éléments tangibles dans le dossier confortent cette réussite. Ceci étant, de fortes disparités sont perceptibles suivant les parcours en deuxième année, avec des effectifs et des résultats variables. La question de la pérennité de deux d'entre eux semble posée soit pour des questions financières (*Droit et management de la santé*), soit en raison du manque d'effectifs (*Droit et contentieux publics*). Une diminution du cloisonnement entre ces parcours pourrait permettre de les stabiliser, c'est-à-dire en assurant par exemple une plus grande mutualisation entre les différents parcours. Enfin, l'évaluation de la formation et des parcours mériterait d'être renforcée. Un pilotage au niveau de la mention favorisera sans nul doute ces éléments.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER DROIT SOCIAL

Établissement : Université de Cergy-Pontoise - UCP

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master (MA) *Droit social* a été créé en 2004. Il a acquis le statut de mention autonome *Droit social* pour la délivrance du diplôme de master *Droit* en 2015.

Le master comprend une première année (M1) *Droit social* et deux parcours en seconde année (M2) :

- un parcours classique *Droit social* ;
- un parcours de droit comparé : *Droit social* parcours *Franco-italien* (rentrée 2018-2019).

### ANALYSE

#### Finalité

Le master *Droit social* s'inscrit, *a priori*, dans une offre de formation classique ; mais dans un « bassin universitaire fortement concurrencé », il souhaite faire preuve d'originalité grâce à la mise en place, en cours semble-t-il, d'un parcours consacré au droit comparé. L'objectif est, non seulement de se démarquer, mais de renforcer l'attractivité de l'offre de formation dans le domaine du droit social et d'ouvrir de nouvelles perspectives d'insertion professionnelle aux étudiants.

Ce master a pour but d'assurer aux étudiants une formation les dotant des compétences nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle de haut niveau dans les métiers du droit social. Il s'agit de leur permettre de s'insérer rapidement dans le monde du travail ou de poursuivre des études au niveau doctoral.

Les métiers ciblés sont bien définis et identifiables sur le marché du travail et les compétences requises sont clairement énoncées. Les postes susceptibles d'être occupés se trouvent dans les entreprises privées et publiques (direction des ressources humaines) mais aussi au sein des cabinets d'avocats ou dans la fonction publique (inspection du travail, enseignement supérieur et recherche).

Les enseignements proposés sont cohérents et couvrent pratiquement toutes les matières incluses dans le domaine du droit social : le droit du travail proprement dit, la protection sociale et le droit de la formation professionnelle et de l'emploi, mais aussi des disciplines à la marge (analyse des enjeux sociaux, par exemple) qui confèrent un caractère pluridisciplinaire à la formation. L'aspect pratique de la formation n'est pas négligé (élaboration de dossiers contentieux, rédaction de contrats de travail, négociation d'entreprise), permettant aux étudiants d'être plus rapidement opérationnels sur le terrain.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) atteste de la cohérence de la formation par rapport aux débouchés professionnels.

### Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit social* est confronté à l'existence de plusieurs masters de droit social à fort rayonnement sur le territoire parisien.

La mention *Droit social* est adossée à l'école doctorale *Droit et sciences humaines* et à un laboratoire de recherche, le LEJEP (Laboratoire d'études juridiques et politiques) qui permet aux étudiants de s'orienter vers une activité de recherche par l'inscription en thèse (un étudiant s'est engagé dans un travail de thèse dans le cadre d'un contrat doctoral). Un colloque a été organisé en 2018 sous l'égide du laboratoire auquel la formation est adossée. Tous les enseignants qui interviennent dans la formation sont rattachés au LEJEP. S'il est reconnu dans le dossier que l'articulation entre le master et la recherche doit être intensifiée, aucune proposition concrète n'est formulée.

Le master développe des liens avec les acteurs locaux (une vingtaine de partenaires sont cités : entreprises de services, de l'édition juridique, syndicats, CCI - chambres de commerce et d'industrie) et est semble-t-il correctement intégré dans l'environnement socio-économique. Cette interaction s'appuie sur l'action menée par le service chargé des relations avec les entreprises et les professionnels pour l'université, dans le cadre, notamment des procédures de VAE (validation des acquis de l'expérience).

Un effort d'internationalisation est perceptible : des enseignements de droit comparé du travail et de droit social international sont prévus dans le cursus et les étudiants en M2 peuvent effectuer des stages à l'étranger, même s'il convient de regretter que cette possibilité soit peu utilisée en pratique.

Pour doter le master d'une véritable dimension internationale un parcours dit « *Franco-italien* » a été créé. Ce développement à l'international se traduit par un partenariat avec l'Université de Milan mis en œuvre à la rentrée universitaire 2018-2019. Il convient de souligner que le master *Droit social* avait déjà antérieurement entretenu un partenariat avec le département de Droit social de l'Université de Milan prenant la forme d'échanges scientifiques, de déplacements d'enseignants chercheurs et des projets de conduite de recherche en commun. Ce partenariat devrait déboucher sur des échanges plus intensifs et des codirections de thèses.

### Organisation pédagogique

La spécialisation est progressive. En troisième année de licence (L3), sont déjà dispensés des enseignements de droit des relations individuelles et droit des relations collectives du travail.

La spécialisation en *Droit social* commence réellement dès les deux premiers semestres de M1. Le M1 délivre une formation classique en droit social, spécialement en droit social interne permettant aux étudiants de perfectionner et de diversifier leurs savoirs dans le champ du droit social. Pour autant, les étudiants disposent d'un éventail de matières complémentaires qui a cependant été réduit pour donner plus de cohérence et de lisibilité à leur cursus universitaire tout en leur assurant des connaissances indispensables à l'exercice du métier de juriste en droit social. On relèvera utilement que la première année de master est systématiquement intitulée « maîtrise » dans les maquettes annexées.

En M2, les enseignements sont dispensés sous forme de cours et de séminaires qui permettent aux étudiants d'approfondir leurs connaissances, de développer leur capacité d'analyse et d'acquérir une pratique et une maîtrise « expertale » dans des domaines hautement spécialisés en droit social. La maquette, très vague, ne permet cependant pas de se faire une idée précise sur les contenus ni sur le point de savoir si les enseignements sont complets et cohérents entre eux.

Les conditions d'études prennent en considération les besoins des étudiants qui poursuivent leur cursus dans le cadre de la formation initiale ou dans celui de la formation continue ou selon le dispositif de VAE. Des étudiants « seraient » régulièrement recrutés dans le cadre des dispositifs de formation continue, mais le dossier ne fournit pas d'informations chiffrées.

Il est possible de suivre le M2 en deux ans et les modalités d'enseignements sont adaptées aux besoins des étudiants handicapés.

En M2 les étudiants sont suivis par un directeur de mémoire et un tuteur de stage de manière individualisée. Concernant la professionnalisation et la mise en situation professionnelle, on relève qu'en M1, le stage est facultatif et assorti de points bonus. En M2, le stage est d'une durée minimale de trois mois (ce qui est correct) ; il donne lieu à la remise et à la soutenance d'un rapport. De plus, la rédaction d'un mémoire est obligatoire avec soutenance devant jury composé d'au moins deux membres de l'équipe enseignante et du tuteur du stagiaire au sein de la structure d'accueil.

Il existe également en M2 des modules complémentaires sans évaluation (« Formation par la recherche » ; « Sensibilisation au monde socio-économique »).

Concernant la place de la recherche dans l'organisation pédagogique, elle est assez limitée. La mention *Droit social* est adossée au Laboratoire d'études juridiques et politiques ; les étudiants doivent rédiger en plus de leur rapport de stage, un mémoire de recherche. Un étudiant serait inscrit en thèse. Il est reconnu que l'articulation entre le master et la recherche doit être intensifiée.

Les étudiants ont tous accès à l'espace numérique de travail et les outils, dossiers, documents de travail sont communiqués par la voie numérique.

La place des langues est reconnue et fait l'objet d'une évaluation - Que ce soit en M1 ou en M2. Les étudiants suivent des travaux dirigés obligatoires de langue (allemand, anglais ou espagnol), proposant tant un apprentissage général de la langue (écrit comme oral) que l'acquisition de bases en langue juridique, notamment à travers l'analyse de textes ou de décisions de justice.

### Pilotage

L'équipe pédagogique, très étoffée, est formée d'enseignants-chercheurs en postes (en droit social et hors de ce champ) et de vacataires issus du monde professionnel (inspection du travail, entreprise, magistrats...). L'équilibre est respecté, en nombre, entre les universitaires et les praticiens.

Actuellement, il n'existe pas de conseil de perfectionnement. Sa mise en place devrait concrètement se faire (ou aurait dû se faire) à la rentrée 2018-2019. Il n'y a aucune précision dans le dossier sur sa composition et son rôle.

Selon le dossier, l'évaluation des M2 se fait tous les cinq ans au sein de la Faculté de droit par le biais d'un rapport rédigé par chaque direction.

Il est également indiqué dans le dossier, qu'une autoévaluation est régulièrement menée par l'équipe pédagogique du master. Aucune donnée objective ne permet de vérifier la réalité et la forme de cette procédure ni, si elle est effectivement mise en place, son influence sur la formation. Les informations sur ce terrain restent très floues.

Concernant les modalités d'évaluation des étudiants, il n'existe pas d'indications dans le dossier ; celui-ci se contente de renvoyer à la décision du conseil de Faculté, à l'affichage effectué à la faculté et à la mise en ligne des modalités de contrôle.

Sur le plan pratique, il est indiqué qu'une salle dédiée à la mention *Droit social* dotée d'outils informatiques et d'une bibliothèque est mise à la disposition des étudiants.

### Résultats constatés

Les informations chiffrées font apparaître une stabilité des effectifs de la mention, autour de 50, avec une année de creux (31 en 2016-2017). Le nombre d'étudiants est assez faible au regard de la forte attractivité des masters de droit social en France ; cela pourrait témoigner une difficulté à rayonner sur le territoire. Il apparaît que certains étudiants sont issus d'autres universités (mais là encore, aucune information chiffrée n'est donnée).

Quant au M2, les dossiers de candidatures déposés pour intégrer le M2 avoisinent en moyenne le nombre de 400/450 - Cela ne suffit pas à attester de la réputation et de l'attractivité de la formation puisque les masters en droit social reçoivent tous un très grand nombre de candidatures. Du reste, on ignore également le nombre d'étudiants recrutés par promotion et si des étudiants de l'extérieur sont recrutés.

Il n'y a aucune information sur le taux de réussite.

Concernant le taux d'insertion professionnelle, une enquête globale a été menée en 2018. Elle fait ressortir un taux de poursuite d'étude de près de 50 % (dont une grande partie à l'IEJ), ce qui est trop élevé au regard de la finalité professionnalisante du master.

Soixante-dix pour cent trouvent un emploi dans les six mois après diplomation, ce qui est satisfaisant. Toutefois, cette donnée est calculée en intégrant les poursuites d'études. Le « taux d'emploi » de 75 %, essentiellement dans le secteur privé, en entreprises et cabinets, est très satisfaisant.

## CONCLUSION

### Principal point fort :

- Effort d'internationalisation.
- Qualité de l'équipe pédagogique.

### Principaux points faibles :

- Manque de visibilité de la mention.
- Faiblesse du pilotage.
- Taux élevé de poursuites d'études.
- Effectifs modestes.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit social* est une formation qui doit trouver sa place dans un environnement très concurrentiel. Il apparaît nécessaire de renforcer le pilotage du master pour définir une stratégie en adéquation.

L'internationalisation de la formation, le recours à l'apprentissage et à la formation continue sont des voies à explorer.

L'insertion professionnelle des étudiants (même si le taux d'emploi est bon) et le taux élevé de poursuite d'études doivent donner lieu à une réflexion approfondie qui pourrait conduire à des évolutions substantielles sur le contenu de la mention.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER INTEGRÉ FRANCO-ALLEMAND EN DROIT DE L'ENTREPRISE

Établissement : Université de Cergy-Pontoise - UCP

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Cursus reconnu par l'Université Franco-Allemande (UFA), le *Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise* de l'Université de Cergy-Pontoise est une formation spécialisée en deux ans qui porte sur la thématique du droit de l'entreprise. La formation a comme objectif principal de conférer aux étudiants les connaissances, théoriques et pratiques indispensables, pour évoluer dans les professions du monde juridique et judiciaire, spécialement en droit de l'entreprise, aussi bien en France qu'en Allemagne. Autrement dit, ces années visent à permettre aux étudiants d'acquérir le socle conduisant aux métiers du droit de l'entreprise dans chacun des deux pays.

La formation est dispensée sur le site de la Faculté de droit de Cergy (première année de master – M1) et sur celui de l'Université Heinrich-Heine-Universität de Düsseldorf (seconde année de master – M2).

### ANALYSE

#### Finalité

Les objectifs de la formation sont clairement décrits. Les contenus sont détaillés dans les maquettes d'enseignements fournies en annexe. Il existe néanmoins une différence importante quant à la portée du diplôme en France et en Allemagne : munis d'un M2 en France, les étudiants obtiennent également le *Schwerpunktbereichsprüfung* (examen de spécialité), correspondant à 30 % de l'examen d'État (*Zwischenprüfung*). À l'issue de la formation, les étudiants qui le désirent peuvent donc de se présenter en Allemagne à l'examen d'État qui sanctionne les études de droit en Allemagne et ouvre l'accès aux professions juridiques, ce que peu d'étudiants français font, au contraire des diplômés allemands. Le taux de poursuite d'étude est très élevé d'après une étude présentée en annexe (94,1%). Le dossier indique simplement que les étudiants français préparent les concours de la fonction publique et des examens professionnels, notamment le CRFPA (centre régional de formation professionnelle des avocats, 18,4 % d'entre eux l'intègre), et candidatent dans des entreprises (le taux d'emploi à terme reste faible 11,8 % et 100 % des répondants occupent un emploi public). Par ailleurs l'Université franco-allemande leur délivre également une attestation de réussite. La finalité professionnelle de la formation est clairement exprimée. La poursuite en doctorat, possible en théorie, semble, dans les faits, difficilement envisageable.

### Positionnement dans l'environnement

Sur le fond, le *Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise* de l'Université de Cergy-Pontoise se singularise bien entendu au plan national des masters classiques par l'accueil des promotions binationales d'étudiants. Au demeurant, son fonctionnement ne diffère pas d'autres parcours de ce type, sauf à considérer les spécificités de l'Université partenaire (Heinrich Heine de Düsseldorf). À ce sujet, il n'est fait état qu'incidemment des autres formations équivalentes dispensées par des établissements français dans la proximité régionale immédiate ou ailleurs : le rapport souligne en effet à propos des effectifs que la formation s'inscrit « dans un paysage très concurrentiel » en mentionnant les masters équivalents de Paris I-Köln, Paris II « Bermupa » (Berlin Munich Paris), Paris Nanterre-Postdam. Aucune réflexion particulière ne semble en être tirée.

Au niveau de l'établissement, la formation complète l'offre de diplômes intégrés binationaux.

À visée principalement professionnelle, cette formation est faiblement adossée à la recherche.

La bonne intégration en stage des étudiants en droit au sein des institutions locales s'explique principalement par un réseau relationnel qui s'est progressivement construit. Elle met en exergue un lien important entre la formation et son environnement économique et institutionnel (juridictions) et plus largement, la forte coopération de la faculté de droit de l'Université de Cergy-Pontoise avec le monde professionnel.

Comme pour la *Licence intégrée franco-allemande en droit*, un effort tout particulier est réalisé pour favoriser ici la mobilité internationale des étudiants, mais aussi des personnels enseignants et administratifs.

### Organisation pédagogique

L'organisation de la formation est parfaitement lisible. L'année de M1 se déroule à Cergy-Pontoise où les enseignements de droit français sont dominants, et l'année de M2 se déroule à Düsseldorf où les enseignements de droit allemand prédominent cette fois. Dans la droite ligne de son intitulé, le master est spécialisé en droit de l'entreprise, avec une dominante en droit du travail ou en droit des sociétés/droit des affaires selon le choix des étudiants. L'organisation de la formation s'articule autour, d'une part, d'un tronc commun de matières fondamentales du droit de l'entreprise en France et en Allemagne et, d'autre part, de parcours-type permettant une spécialisation progressive des étudiants - droit du travail ou droit des affaires/droit des sociétés, et s'avère pertinente. Les modules optionnels et la grande liberté de choix des stages permettent aux étudiants de mieux adapter la formation au projet personnel envisagé. On relèvera utilement que la première année de master y est systématiquement intitulée « maîtrise ».

Dans la mesure où le master est à finalité principalement professionnelle, il est judicieux qu'entre la première et la deuxième année de master, les étudiants effectuent deux stages professionnels de six semaines, l'un en France et l'autre en Allemagne mais aussi que les rapports, rédigés dans la langue du pays où est effectué le stage, fassent l'objet d'une notation prise en compte de façon significative dans l'évaluation. On appréciera aussi le fait que l'articulation entre la formation et la recherche se réalise notamment en M2 par la rédaction de deux mémoires, soit en droit des affaires, soit en droit du travail, en fonction de la dominante choisie par l'étudiant, étant entendu que, dans ce système, l'un des mémoires est rédigé en allemand, l'autre en français. La finalité de ces mémoires est d'initier les étudiants à la recherche, en droit français comme en droit allemand, ce qui permet, le cas échéant, aux étudiants de s'inscrire en thèse dans l'une ou l'autre des universités partenaires.

Quant à la forme de l'enseignement, l'idée de privilégier le « présentiel » se révèle en parfaite adéquation avec la finalité de la formation. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est sommairement remplie. Les validations des acquis de l'expérience (VAE), validations des acquis professionnels (VAP) ou validations d'études supérieures (VES) sont théoriquement possibles mais, en pratique, l'absence de candidatures est soulevée.

Il n'existe pas de dispositifs de dispositif spécifique d'aide à la réussite. Le suivi individuel des étudiants, en nombre limité, est fait par le responsable du cursus. Une telle façon de procéder ne soulève guère de difficulté avec de petits effectifs.

### Pilotage

S'agissant de la mise en œuvre du master d'un point de vue pédagogique, il faut saluer l'existence d'un secrétariat dédié à la formation, bien que celle-ci ne comprenne que de petits effectifs, mais aussi, de manière générale, la présence d'espaces communs aux étudiants en droit innovants et connectés, lesquels permettent à ceux-ci de travailler de manière individuelle ou par petits groupes.

Quant à l'équipe pédagogique elle-même, son détail est présenté en annexe mais de façon lacunaire. Elle ne compte en effet que six enseignants, ce qui semble ne correspondre qu'aux cours spécifiques de la formation assurés en droit allemand. Plus formellement, le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique seraient clairement définis et connus des étudiants mais seul le responsable de la formation et la responsable en charge des enseignements de licence, particulièrement du recrutement des enseignants germanophones sont mentionnés. L'idée de faire appel à des intervenants extérieurs est en accord avec la finalité de la formation.

Les modalités de pilotage de la formation demeurent assez classiques pour ce type de formation, basé pour l'essentiel sur la sélection des dossiers et les jurys d'examen mais complété par les échanges personnels indispensables entre les enseignants des deux établissements. Un conseil de perfectionnement doit prochainement voir le jour.

En dépit de l'existence d'un secrétariat dédié, il est indiqué dans le dossier que faute de moyens, le suivi des effectifs de cette formation n'est pas assuré dans le détail. Toutefois, des éléments sont donnés en annexe et permettent d'observer que la quasi-totalité (94,1 %) des diplômés qui ont répondu (65,4 %) à l'enquête menée par la Faculté de droit en 2018, poursuivent leurs études dont 50 % à l'étranger (sans doute en Allemagne pour compléter leur diplôme mais cela n'est malheureusement pas précisé) et 18,8 % en école d'avocat. Au total 11,8 % seulement des diplômés de 2015 à 2017 sont en emploi, ce qui représente le résultat de très loin le plus bas de tous les masters de droit de l'établissement.

En revanche, divers instruments - évaluation des formations et des enseignements par les étudiants - participent à l'assurance qualité de la formation. Le dossier n'indique pas la manière dont sont traitées ces informations. L'enquête annexée ne fait d'ailleurs ni l'objet de commentaires ni d'analyses.

### Résultats constatés

Concernant les effectifs, il est précisé qu'ils sont « sont de taille réduite ». D'après les annexes, ils ont évolué tendanciellement à la hausse, passant de 22 en 2013-2014 à 29 en 2017-2018, après un plancher à 15 en 2014-2015 et 2015-2016. Sur l'ensemble de la période, ils ont néanmoins été en moyenne supérieurs à 20, ce qui est peut-être « de taille réduite », mais loin d'être négligeable pour une formation aussi spécialisée. Les résultats précis n'ont pas été transmis. Le dossier indique notamment que le taux de réussite est de 100 %, les redoublements étant rarissimes. La poursuite d'études doctorales est rare (6,3 %).

## CONCLUSION

### Principal point fort :

- La place de la professionnalisation binationale.

### Principaux points faibles :

- Un dossier lacunaire ne permettant pas d'apprécier les qualités de cette formation.
- Une formation qui ne garantit pas l'obtention du diplôme équivalent allemand malgré son affichage.
- L'absence de réflexion sur un environnement très concurrentiel.
- Les faiblesses du pilotage.
- La poursuite d'étude trop importante, malgré la vocation professionnelle de la formation.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Compte tenu des lacunes du dossier, une analyse est difficile mais on peut quand même observer que, dans un contexte concurrentiel, l'absence de diplomation en Allemagne au regard des affichages et faiblesse des effectifs doivent donner lieu à réflexion. Malgré tout, la formation *Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise* de l'Université de Cergy-Pontoise en partenariat avec l'Université de Düsseldorf correspond aux canons de ce type de formation. La spécialisation progressive des étudiants est, dans l'ensemble, bien menée et ce, dans chacun des systèmes de droit en cause avec une orientation spécifique vers le droit de l'entreprise.

Sans doute faudrait-il réfléchir à un système de collecte de données chiffrées concernant le suivi défaillant des étudiants. Surtout, même s'il est fait état du soutien institutionnel de l'établissement à cette formation qui serait citée en exemple comme double diplomation internationale, le « paysage très concurrentiel » justement mais incidemment identifié nécessiterait qu'une réflexion spécifique soit menée pour renforcer cette formation. Il serait sans doute nécessaire que l'équipe pédagogique se saisisse pleinement des outils de pilotage pour améliorer les lacunes relevées dans le présent rapport.

## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement n'a pas fourni d'observations.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)